



**DECLARATION DE
PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIERE
2023**

01
**La Gouvernance et la
Politique RSE du
Groupe NOVARC**

02
**Le modèle d'affaires
du Groupe NOVARC**

03
**Identification des
principaux risques
extra-financiers**

04
**Méthodologie du
reporting**

05
**Analyse des risques et
actions – Mesure de la
performance**

06
**Données RSE à
périmètre constant**

07
Rapport de l'OTI



1. LA GOUVERNANCE ET LA POLITIQUE RSE DU GROUPE NOVARC



Le Fondateur du Groupe NOVARC et le Directoire se sont engagés depuis 2018 à s'inscrire durablement dans une démarche de progrès pour que les sociétés du Groupe NOVARC exercent leurs activités dans des conditions conciliant intérêt économique et responsabilité sociétale et à prendre en compte dans leurs investissements et dans le suivi de leurs actions des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance. Toutes les actions du Groupe NOVARC doivent être entreprises dans cette conscience : c'est l'engagement que le Groupe NOVARC donne à l'ensemble de ses parties prenantes.

La gouvernance bicéphale du Groupe NOVARC est assurée par le Directoire et le Conseil de surveillance lui-même doté de plusieurs comités, dont le Comité RSE créé au cours de l'exercice 2022.

Le Directoire détermine les orientations de l'activité des différentes divisions du Groupe et veille à leur mise en œuvre, en prenant en considération les enjeux environnementaux sociaux et sociétaux de ses activités, sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Comité RSE a pour mission de donner des avis au Conseil sur la manière dont le Groupe met en œuvre sa politique RSE.

Frédéric CROULLET
Président du Conseil de
Surveillance

Jean-Noël REY
Président du Directoire

2. LE MODELE D’AFFAIRES DU GROUPE NOVARC

2.1. Organisation du Groupe NOVARC

Le Groupe NOVARC, fort de ses **1460 collaborateurs**, aux origines culturelles multiples et aux métiers variés, est depuis plus de 30 ans un acteur majeur sur la scène nationale et internationale dans les domaines de la sécurité électrique et de leurs électriciens, de la préparation et de la rénovation de véhicules et des consommables techniques pour l’Industrie et depuis 2021 dans le domaine de la construction, la protection et la maintenance des réseaux de transport et de distribution d’électricité et les réseaux de télécommunication. C’est aussi un pionnier dans les équipements spécifiques de la mobilité électrique.

Les performances techniques, l’innovation, la qualité, l’écoute client ont permis au Groupe NOVARC de s’imposer et d’être reconnu comme expert tant en France qu’à l’international depuis sa création en 1993. Le Groupe NOVARC appuie sa position sur **58 filiales** dont **33 en France** et **25 à l’international**, réparties en **trois Divisions** :



La **Division NOVARC Safety**, l’un des leaders mondiaux dans la construction de solutions pour la sécurité et la performance dans les environnements électriques, s’adapte constamment aux spécificités des clients en offrant un support local.

Depuis 1993, la **Division NOVARC Safety** se construit en accueillant des marques de produits leaders sur le marché de la sécurité électrique. L’agrégation progressive de ces nouvelles marques et de nouveaux moyens industriels permet de disposer de l’offre de produits la plus large et la plus cohérente dans tous les domaines de la sécurité électrique.

Parallèlement, la **Division NOVARC Safety** continue sa stratégie d’internationalisation en s’implantant sur tous les continents pour être toujours au plus proche de ses clients afin d’y développer des solutions spécifiques répondant aux différentes normes en vigueur et aux bonnes pratiques métier.

La **Division NOVARC Safety** du Groupe est organisée en DMU (Design and Development Unit), en charge de concevoir et fabriquer les produits de la Division et en MDU (Market and Development Unit) en charge de promouvoir et de commercialiser les produits de la Division en France, à l’Export ainsi que dans les pays où ses filiales sont implantées.



La **Division Motion & Industry** conçoit, développe et fabrique des produits d'entretien, d'équipement et de rénovation destinés aux professionnels de l'automobile et de l'industrie.

La **Division NOVARC Motion & Industry** développe en permanence son offre dans le secteur de l'entretien automobile, le « *Car care* » et dans les secteurs industriels avec divers produits de nettoyage et d'entretien. Elle intervient aussi dans le domaine de l'aménagement des véhicules utilitaires et dans une offre d'immatriculation et de signalisation.

La **Division NOVARC Motion & Industry** intervient depuis 2002 dans les secteurs de l'automobile et de l'industrie et fait constamment évoluer ses produits et ses services en investissant dans l'acquisition d'entreprises performantes et innovantes pour renforcer sa stratégie d'intégration verticale et sa présence auprès des clients de l'Industrie. Elle accélère le développement de ses gammes pour aller vers des produits encore plus responsables qui allient performance technique et durabilité.

Tournés vers l'avenir, la **Division Motion & Industry** s'oriente vers des gammes de produits responsables pour la planète et les clients.



La **Division NOVARC Networks**, nouvelle division du Groupe NOVARC créée en 2021, est présente en France et à l'International et conçoit, fabrique, commercialise et installe les équipements pour la construction, la protection et la maintenance des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour les compagnies d'électricité (de la basse à la haute tension), les réseaux ferroviaires, métro et tramway. Les sociétés composant cette nouvelle division sont également présentes sur le marché des télécoms (mobiles et filaires) par la conception, fabrication et installation d'antennes relais et accessoires.

2.2. Les valeurs du Groupe NOVARC

NOS VALEURS FONDATRICES

NOVARC, UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Le développement de NOVARC s'appuie sur un socle de valeurs essentielles. Son nom scelle deux ambitions fondatrices :

L'INNOVATION

L'innovation, c'est l'ambition de toujours proposer à nos clients des solutions originales et performantes.

L'innovation produit est au cœur de notre business-model, nous cherchons à avancer dans le sens du monde, mais aussi, et surtout, dans celui de nos clients.

L'ARCHE

L'Arche, c'est la voûte qui nous unit ; nous, nos équipes et surtout nos clients.

Le lien humain entre les employés du Groupe, et celui qui nous lie à nos clients, est un lien d'écoute, de communication et de bienveillance. Le partage fait partie intégrante de notre ADN. C'est l'ambition de se dire qu'ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN...



NOVARC FOUNDATION



Au-delà de la famille NOVARC, nous tenons à nous engager pour un monde meilleur en nous impliquant dans des projets associatifs ou humanitaires via le fonds de dotation **NOVARC FOUNDATION**, créé le 7 août 2017.

Au travers de celui-ci, nous participons aux programmes d'électrification des pays en voie de développement, et en particulier en Afrique, en lien avec notre activité et apportons notre soutien aux projets humanitaires portés par nos collaborateurs.

NOVARC FOUNDATION incarne l'esprit de générosité du Groupe NOVARC alliant utilement croissance et partage.

FCPE NOVARC / MANCO



Pour les collaborateurs qui souhaitent faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail et profiter des performances du Groupe, NOVARC a ouvert son capital à ses collaborateurs au travers d'un Fonds commun de placement d'entreprise : « **FCPE NOVARC** ».

Par ailleurs les collaborateurs situés hors de France ont eu également la possibilité dès 2019 de faire fructifier leur patrimoine à travers leur travail grâce à l'ouverture du capital de la société **NOVARC MANAGEMENT** (« MANCO »).

12,86 % des collaborateurs sont à ce jour actionnaires du Groupe.

Le Groupe NOVARC souhaite accélérer le développement de l'actionnariat salarié en permettant à tous ses collaborateurs, présents et futurs, de bénéficier de ces dispositifs.

NOTRE POLITIQUE RSE



Notre objectif environnemental

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes dans le cadre d'un plan d'actions quinquennal grâce à la maîtrise de notre impact énergétique et au développement de produits écoresponsables.



Notre ambition sociale

Développer une marque employeur forte et placer le capital humain au cœur de nos actions : protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, bien-être au travail, formation et développement des compétences, mobilité, diversité, accords d'intéressement, actionnariat salarié (FCPE).



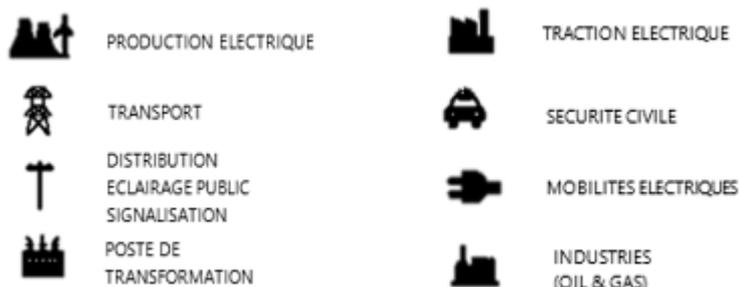
Notre responsabilité sociétale et humaine

Notre culture d'entreprise est centrée sur le client. Le Groupe a mis en place un système d'amélioration continue orienté client ainsi qu'un suivi de la satisfaction de ses clients.

2.3. Les activités des Divisions du Groupe NOVARC

2.3.1. Présentation des activités de la Division NOVARC Safety

LES DOMAINES D'ACTIVITE



PROCESS INDUSTRIELS

- Fonderie
- Alu-laiton-bronze,
- Pultrusion,
- Injection,
- Plasturgie,
- Usinage-tournage CN,
- Transformation des polymères,
- Trempage,
- Electronique,
- Assemblage,
- Maroquinerie.

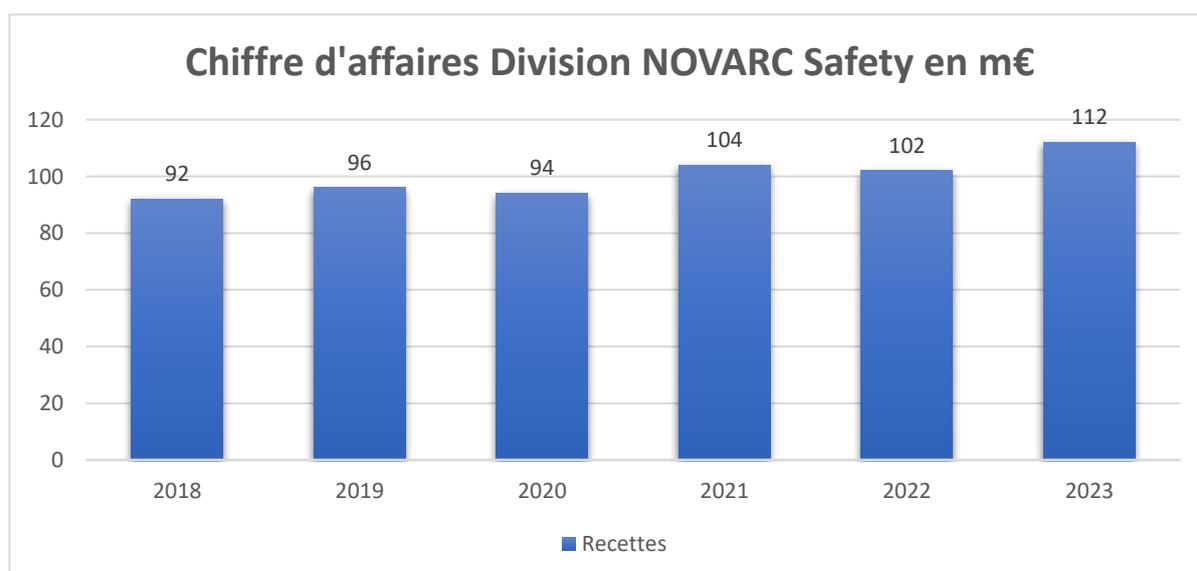
CHIFFRES CLÉS ET PANORAMA FINANCIER



CA 2023 :
112 039 K€



Effectifs au 31/12 :
604



* La légère baisse du chiffre d'affaires constatée sur l'année 2020 est notamment due à la crise de la COVID-19, qui a fortement impacté l'économie mondiale.

La Division NOVARC Safety est un **fabricant et distributeur de renommée mondiale dans le domaine de la protection des biens et des personnes contre les risques électriques**, et offre **une large gamme de solutions de sécurité pour les travaux sous tension ou hors tension**.

Avec une **gamme complète de produits et services**, les activités de la Division couvrent une **part importante des marchés suivants** : les **services publics** (directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans la production d'électricité, la T&D, la traction électrique), les **installateurs et diverses industries** (défense civile, voitures électriques, pétrole & gaz...) et les **distributeurs**.

La Division NOVARC Safety est active tout au long de la chaîne de valeur, en étant en mesure de fournir des produits de la centrale électrique au transformateur, en haute et moyenne tension, jusqu'à l'utilisateur final pour une utilisation industrielle ou domestique de moyenne et de basse tension. Par l'intermédiaire de ses différentes filiales, elle **fournit aux opérateurs ou aux électriciens des équipements électriques complets sur l'ensemble du processus** qui comprend les **EPI, l'accès au réseau et les secteurs de travaux d'installation**.

La Division NOVARC Safety **s'adresse aux marchés français et international et développe ses produits en fonction de l'environnement réglementaire en vigueur**, à travers ses filiales en France et dans le monde. Elle commercialise des produits dans plus de 120 pays.

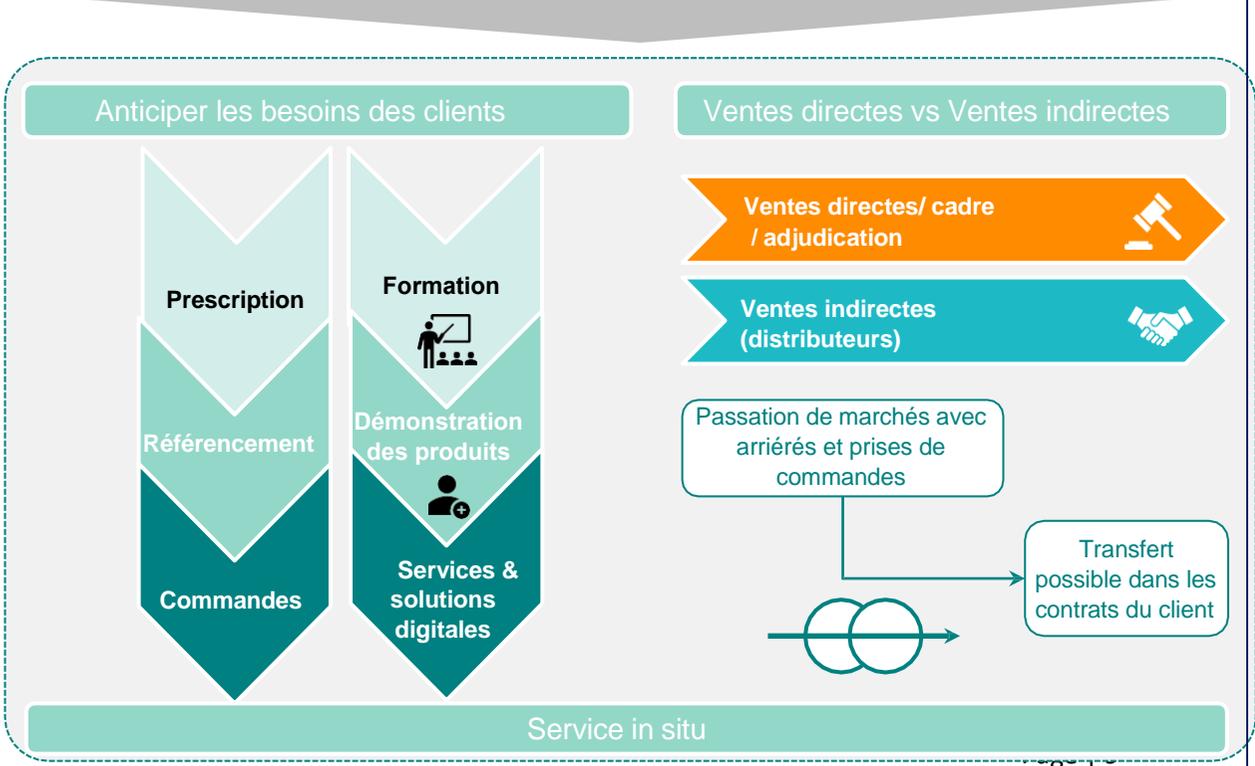
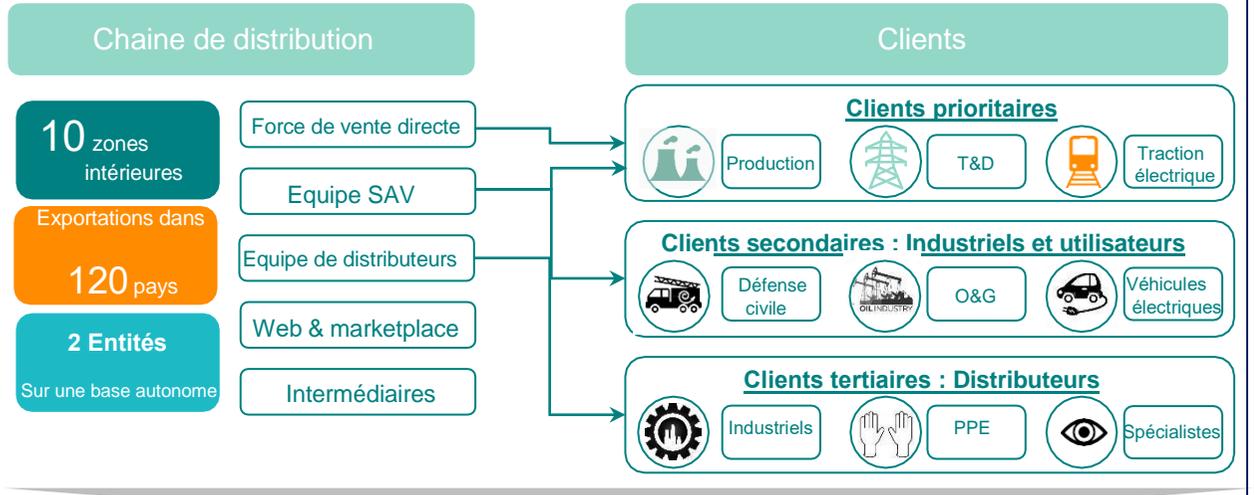
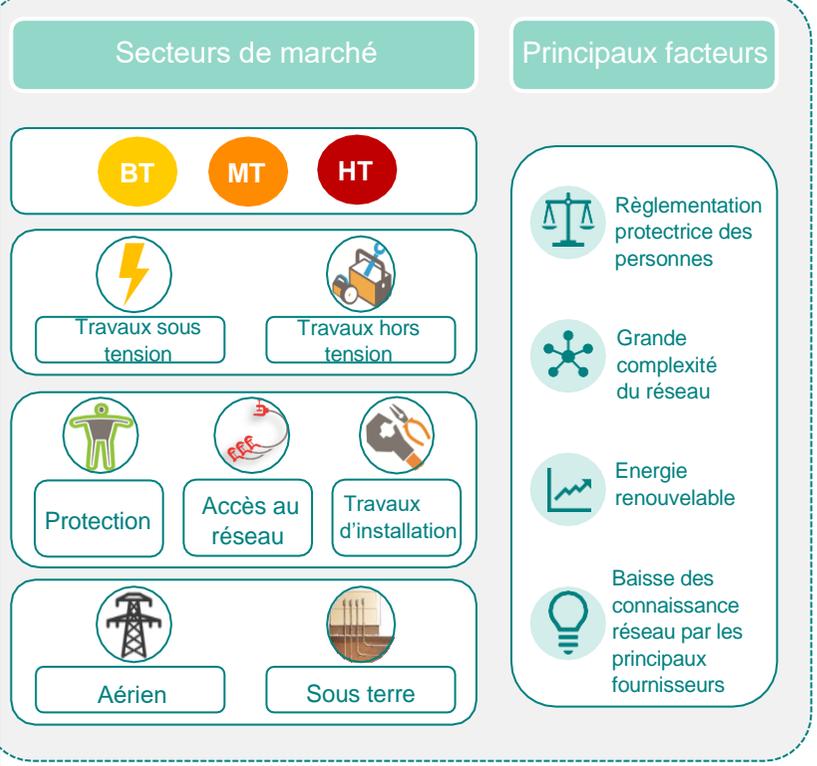
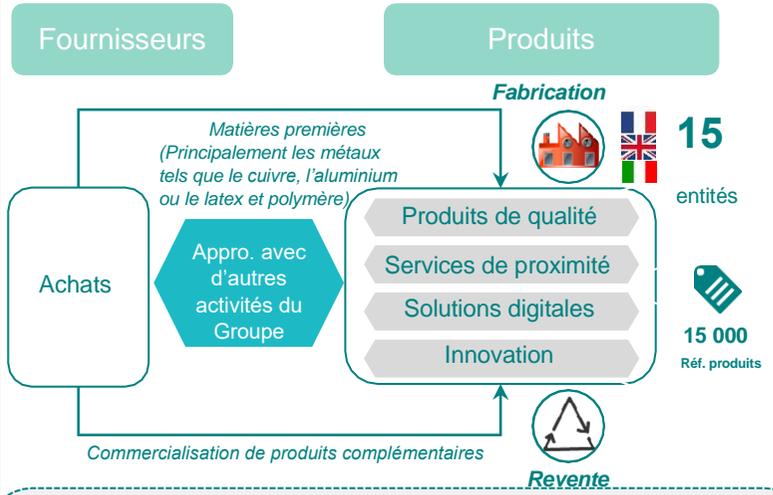
Les origines industrielles de la Division sont profondément ancrées dans la qualité et le savoir-faire français. Avec **10 entités de fabrication en France, 2 en Italie, 1 au Royaume-Uni et 1 en Australie**, l'ensemble du processus industriel de la conception à la fabrication des équipements de sécurité électrique est contrôlé en interne avec un fort savoir-faire sur le terrain. **L'intégration et l'innovation de la fabrication sont des éléments majeurs de la stratégie de la Division** pour élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux problèmes des clients dans les plus brefs délais et de fournir les solutions les plus précises.

La Division NOVARC Safety a connu un tournant en 2023 en unifiant son portefeuille de produits sous une seule et même marque commerciale. Cette étape clé marque le début d'une ère nouvelle, symbolisant la volonté de la Division NOVARC Safety d'aller de l'avant, d'innover et de renforcer sa position sur le marché international de la sécurité électrique.

La Division NOVARC Safety est un **acteur européen et mondial de premier plan dans les trois principaux secteurs** qu'elle couvre (Protect, Secure, Work) sur la base d'un **plan stratégique clair** reposant principalement sur des objectifs clés :

- Être un standard du marché pour les produits de sécurité ;
- Fournir des solutions à toutes les demandes et proposer une gamme complète de produits à ses clients ;
- Apporter un soutien stratégique à ses clients en jouant un rôle de conseiller, afin de compléter et enrichir leurs compétences existantes ;
- L'expansion géographique sur de nouveaux marchés ;
- Des solutions innovantes qui offrent une gamme de produits toujours plus performants ;
- La digitalisation de nos process et produits ;
- La croissance externe pour accompagner l'internationalisation du Groupe.

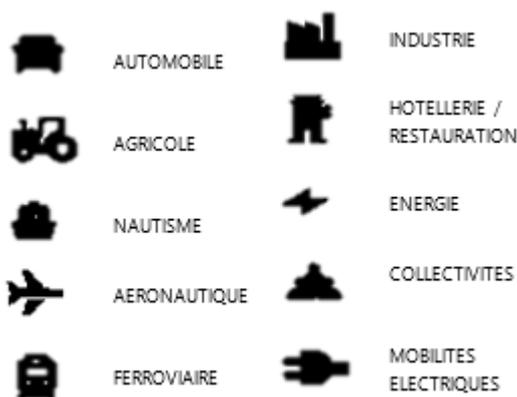
MODELE D'AFFAIRES



2.3.2. Présentation des activités de la Division NOVARC Motion & Industry

La Business Unit **Motion & Industry** conçoit, développe et fabrique des **consommables techniques d'équipement** et de **rénovation** destinés notamment aux professionnels de l'automobile et de l'industrie.

LES DOMAINES D'ACTIVITE



PROCESS INDUSTRIELS

- Formulation chimique,
- Soudure robotisée alu & acier,
- Embouteillage & conditionnement,
- Découpe & cambrage,
- Assembleur & mélangeur,
- Formulation chimique et chimie de spécialité,
- Logistique 24/48h.

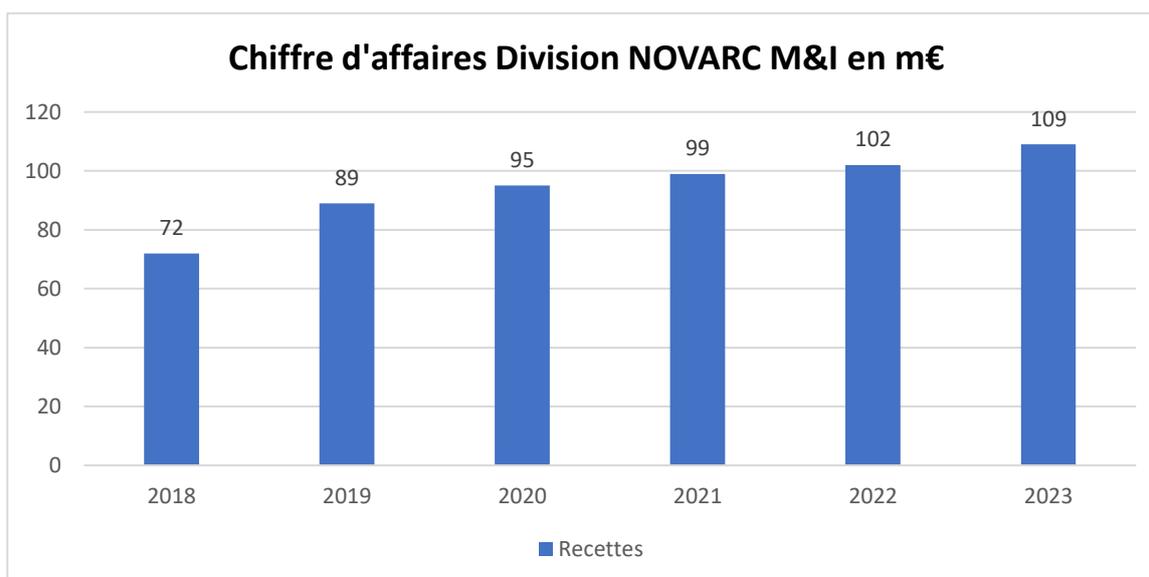
CHIFFRES CLÉS ET PANORAMA FINANCIER



CA 2023 :
108 643K€



Effectifs au 31/12 :
534



La Division M&I est un **fabricant et distributeur mondial dans le domaine des produits chimiques pour les secteurs industriels**, destinés en particulier aux professionnels de l'Automobile, de l'Agriculture ou de l'Industrie. Au cours de la dernière décennie, la Division a élargi son offre de produits grâce à des acquisitions d'entreprises prospères et innovantes desservant des marchés connexes. Ainsi, elle fabrique et distribue désormais des produits principalement en B2B dans les secteurs suivants : **Automobile** (lavage, auxiliaires de peinture, confort, entretien des véhicules électriques), **Agriculture** et **Industrie** (atelier, préparation, santé et sécurité), **barres de toit et accessoires** pour véhicules utilitaires, **plaques d'immatriculation et panneaux de signalisation**.

La Division commercialise ses produits par l'intermédiaire de ses filiales en France, en Allemagne, en Belgique et également aux États-Unis depuis 2020. Elle s'adresse à la fois à ses marchés domestiques ainsi qu'au marché international, **vendant des produits dans plus de 90 pays**.

L'intégration de la fabrication de procédés chimiques est un élément majeur de la stratégie de la Division visant à élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux demandes des clients. Les origines industrielles de la Division sont profondément ancrées dans **l'expertise française et allemande de la formulation chimique**. Avec 4 unités de fabrication en France et 1 en Allemagne, l'ensemble du processus industriel du développement à la

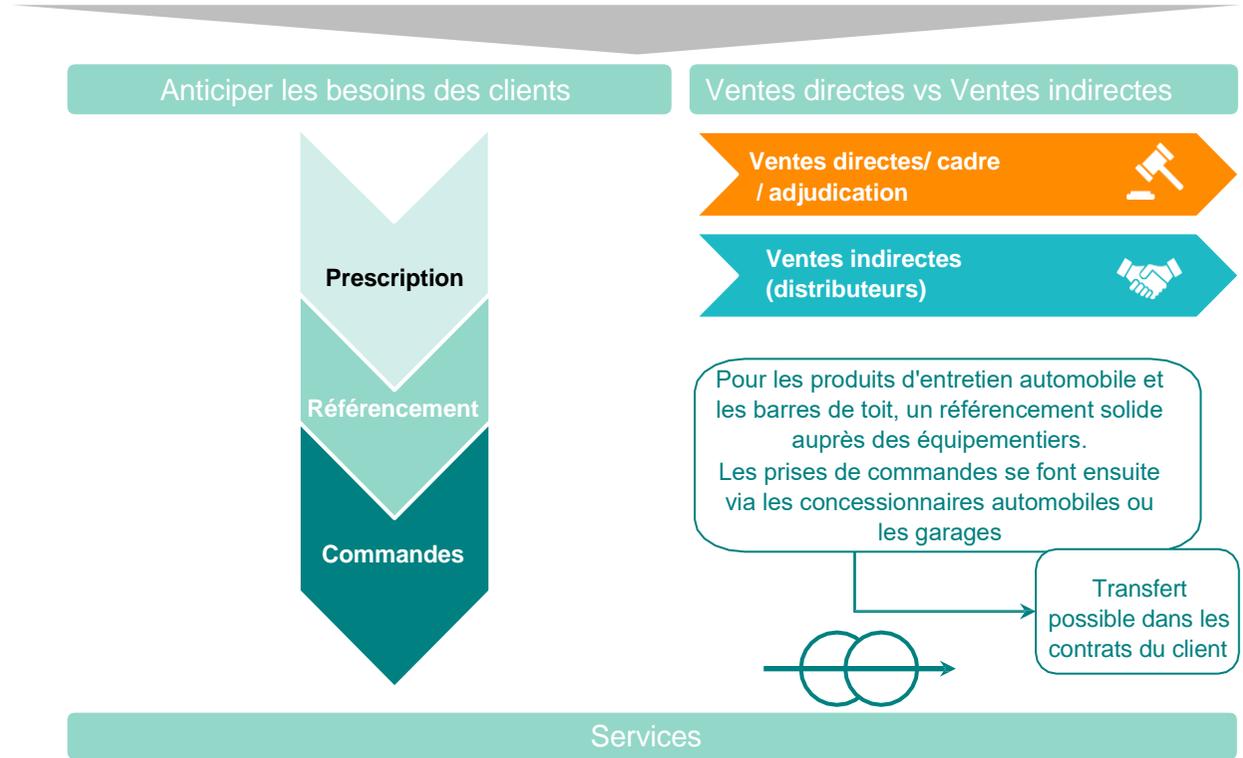
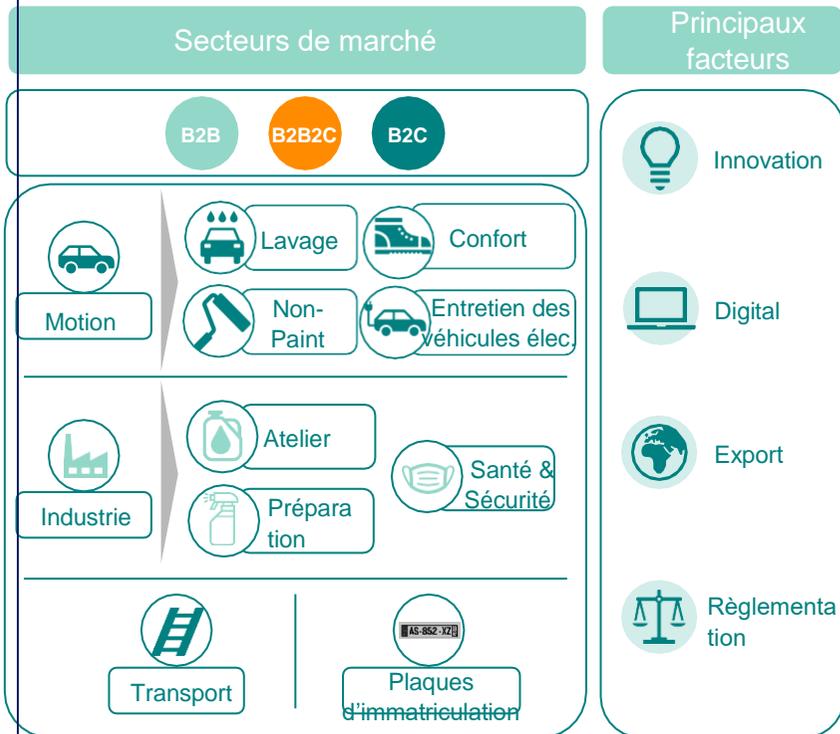
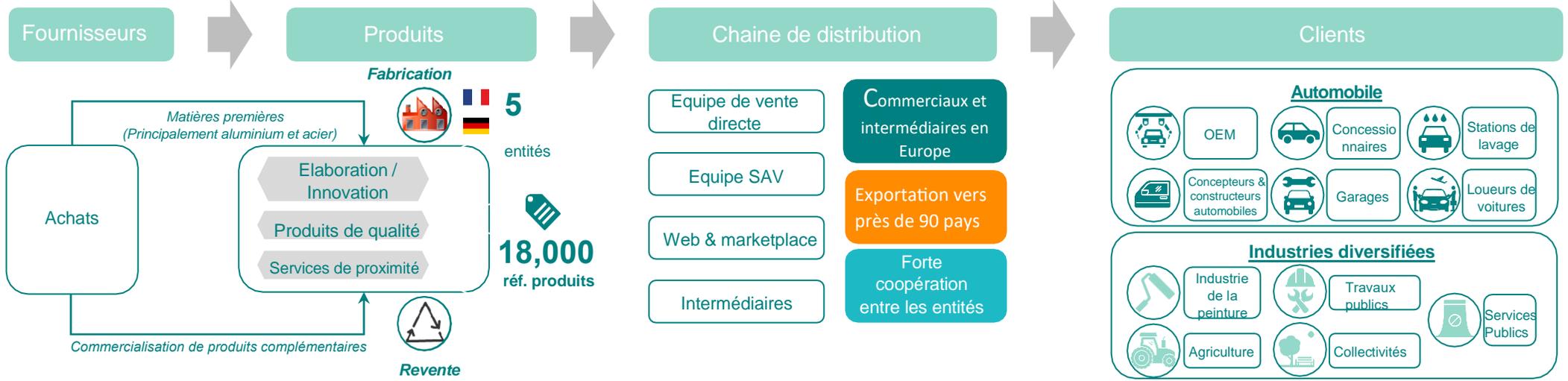
production est contrôlé en interne avec une forte expertise sur le terrain.

Soucieux du **respect de l'environnement** et de l'impact de son activité sur la biodiversité, la Division NOVARC M&I travaille depuis plusieurs années sur des produits dits « verts ». Des entités du Groupe développent et commercialisent des **gammes de produits biologiques sans solvants**, dont certains sont **éco-certifiés**, et privilégient les matières premières d'origine végétale, sans danger pour l'environnement ainsi que les emballages plus écologiques/économiques. La Division NOVARC M&I a constitué en mars 2022 un Groupe de travail sur la thématique de la **Chimie Responsable** afin de réfléchir plus intensément à la mise en œuvre de principes pour **réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement**, ainsi qu'à diminuer la consommation d'eau.

La Division M&I entend devenir rapidement un acteur européen de premier plan dans chaque domaine qu'elle couvre en suivant un **plan stratégique clair** répondant à plusieurs objectifs parmi lesquels :

- consolidation des synergies entre ses entités et poursuite du recoupement des références,
- expansion géographique,
- innovation produit, digitalisation et croissance externe,
- Stratégie de développement des produits dits « verts » dans le cadre d'une Chimie Responsable.

MODELE D'AFFAIRES

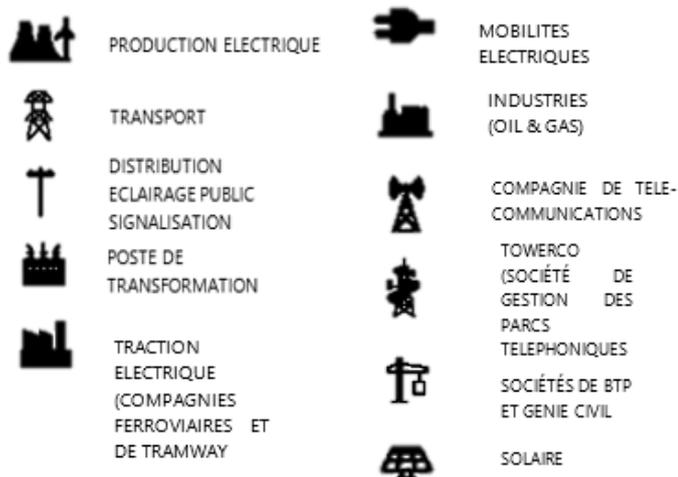


2.3.3. Présentation des activités de la Division NOVARC Networks

Créée en 2021, la Business Unit Networks conçoit, fabrique, commercialise, installe et assure la maintenance et la réparation des équipements pour la construction,

la protection et la maintenance des réseaux électriques (de la basse à la haute tension), des réseaux ferroviaires et des réseaux pour les télécoms (mobiles et filaires).

LES DOMAINES D'ACTIVITE



PROCESS INDUSTRIELS

ET PANORAMA FINANCIER

- Ferrures et armements en acier galvanisé à chaud,
- Soudure robotisée,
- Conditionnement,
- Découpe laser automatisée,
- Mécanique,
- Assemblage,
- Chaudronnerie
- Logistique 24/48h.

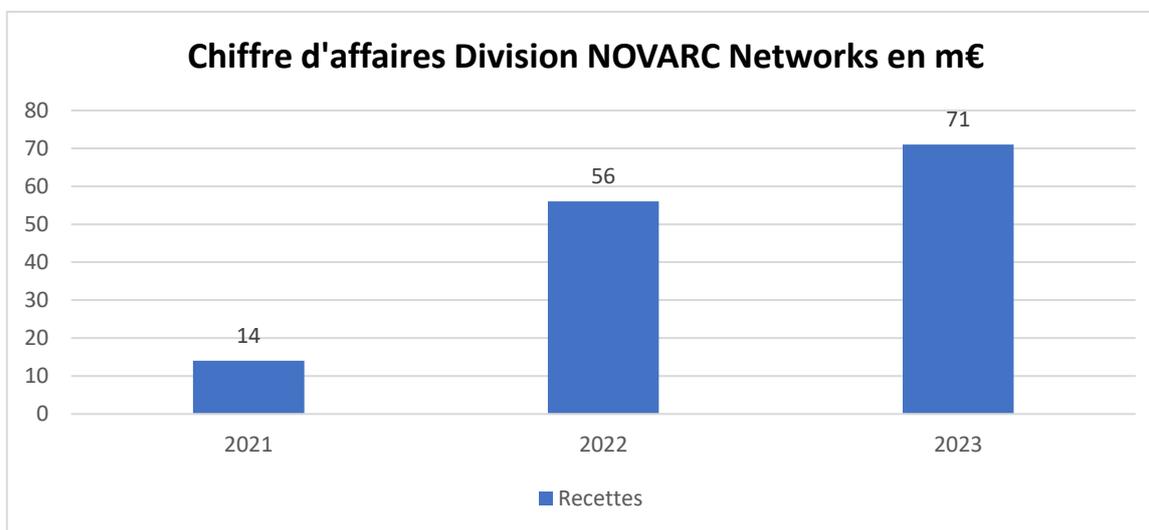
CHIFFRES CLÉS



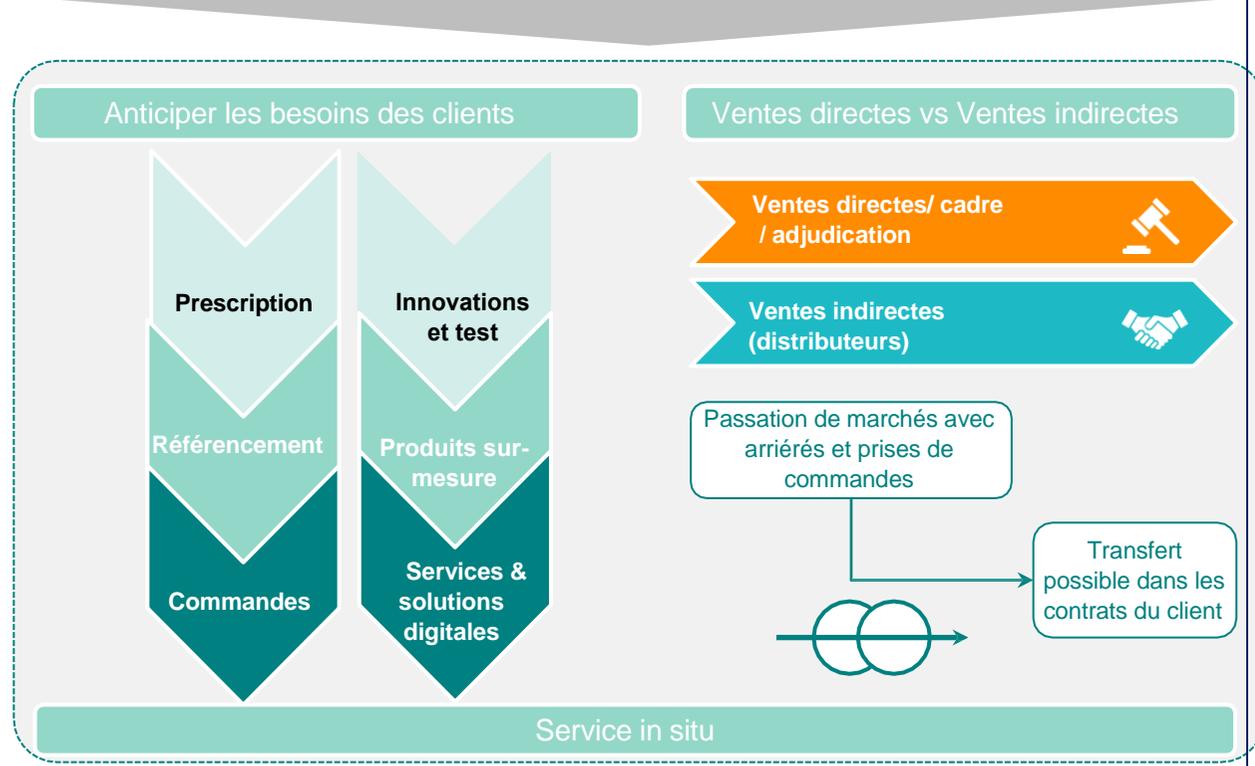
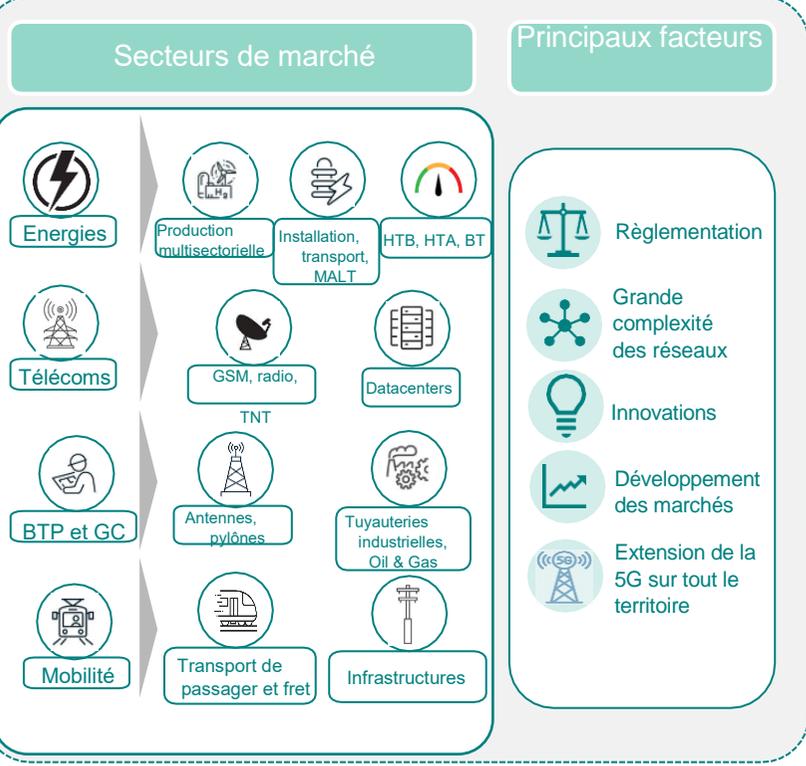
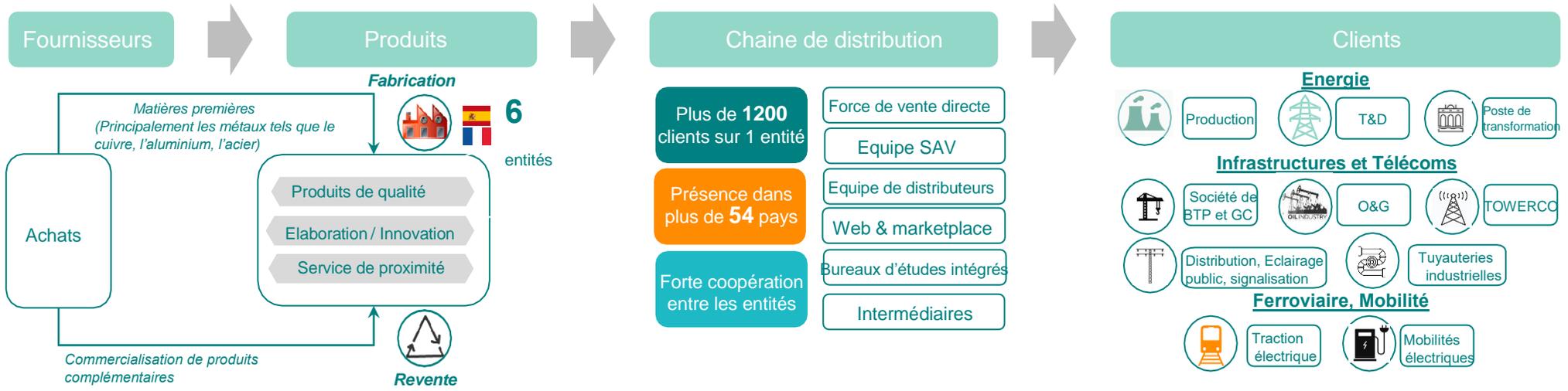
CA 2023 :
70 650 K€



Effectifs au 31/12 :
314



MODELE D'AFFAIRES



La Division **NOVARC Networks** est un **fabricant et distributeur de renommée mondiale dans le domaine de la transmission de l'Énergie et des Télécom**, et offre une **large gamme de produits pour les compagnies d'électricité, les compagnies ferroviaires et les opérateurs télécom**. Spécialisée dans la conception, la fabrication et l'installation de matériels et accessoires de support de câbles et de raccordement pour la distribution d'énergie basse, moyenne et haute tension mais également de supports métalliques, elle intervient sur 3 secteurs en France et à l'international :

- Le transport et la distribution d'énergie ;
- Le dimensionnement, la conception, l'installation et le renforcement de structures métalliques & télécom ;
- Le supportage de lignes caténaies, métro, tramway, trolleybus.

Les 3 métiers (Energie, Ferroviaire et Telecom) sont fortement complémentaires.

Avec une **gamme complète de produits et services**, les activités de la Division couvrent une **part importante des marchés suivants** : les services publics (directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants dans la production d'électricité, la traction électrique), les installateurs et diverses industries (défense civile, protection civile, ferroviaire, opérateurs Télécom, Tower co, BTP, voitures électriques) et les distributeurs.

La Division **NOVARC Networks** est active tout au long de la chaîne de valeur dans le domaine de l'Énergie et du Ferroviaire, en étant en mesure de fournir et de monter des produits de la centrale électrique au transformateur, en haute et moyenne tension, jusqu'à l'utilisateur final pour une utilisation industrielle ou domestique de moyenne et de basse tension. Dans le domaine des Télécoms, elle fournit une prestation complète aux opérateurs de réseaux avec l'ingénierie nécessaire à l'implantation, les pylônes de support et l'assemblage de ceux-ci sur site.

Par l'intermédiaire de ses différentes filiales, elle fournit ainsi à ses clients et utilisateurs finaux des solutions clefs en main de conception, fourniture d'ensemble et montage. Pour des constructions neuves ou des rénovations/renforcement de réseaux Télécom/Energie ou Ferroviaire.

La Division **NOVARC Networks** développe ses produits en fonction de l'environnement réglementaire en vigueur, à travers ses filiales en France et dans le monde. Elle **commercialise des produits dans plus de 54 pays dans le monde**. Les origines industrielles de la Division sont profondément ancrées dans la qualité et le savoir-faire français. Avec **6 entités de fabrication en France et 1 en Espagne**, l'ensemble du processus industriel de la conception à la fabrication des produits est contrôlé en interne avec un fort savoir-faire sur le terrain. L'intégration et l'innovation de la fabrication sont des éléments majeurs de la stratégie de la Division pour élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux demandes des clients dans les plus brefs délais et de fournir les solutions les plus précises.

La Division **NOVARC NETWORKS** se distingue par son engagement à développer des solutions à la fois innovantes et respectueuses de l'environnement. Notre approche se caractérise par l'intégration de technologies de pointe visant à réduire l'empreinte écologique tout en offrant des performances optimales. En mettant l'accent sur la durabilité et l'innovation, nous nous efforçons de créer des produits et des services qui répondent aux besoins actuels sans compromettre les ressources des générations futures.

La création de la Division **NOVARC Networks** en septembre 2021 marque la volonté du Groupe **NOVARC** de remonter dans la chaîne de la valeur des réseaux électriques et ferroviaires en contribuant à en définir les nouveaux standards pour l'avenir, sur la base d'un plan stratégique clair reposant principalement sur les objectifs clés suivants :

- Être un standard du marché pour les produits de réseau d'Énergie, Ferroviaire et Telecom ;
- Fournir des solutions à toutes les demandes et proposer une gamme complète de produits et services à ses clients (ingénierie et assemblage / montage / rénovation / renforcement / diagnostique sur site).
- Apporter un soutien stratégique à ses clients en jouant un rôle de conseiller, afin de compléter et enrichir leurs compétences existantes ;
- L'expansion géographique sur de nouveaux marchés ;

- Des solutions innovantes qui offrent une gamme de produits toujours plus performants et écologiques afin de participer à la préservation de l'environnement en développant des produits entièrement recyclables ;
- La digitalisation de nos process et produits ;
- La croissance externe pour accompagner l'internationalisation du Groupe.

La Division **NOVARC Networks** joue un rôle clé dans l'accompagnement de la forte croissance des réseaux de haute tension (HTA et HTB) ainsi que des infrastructures ferroviaires et de mobilité

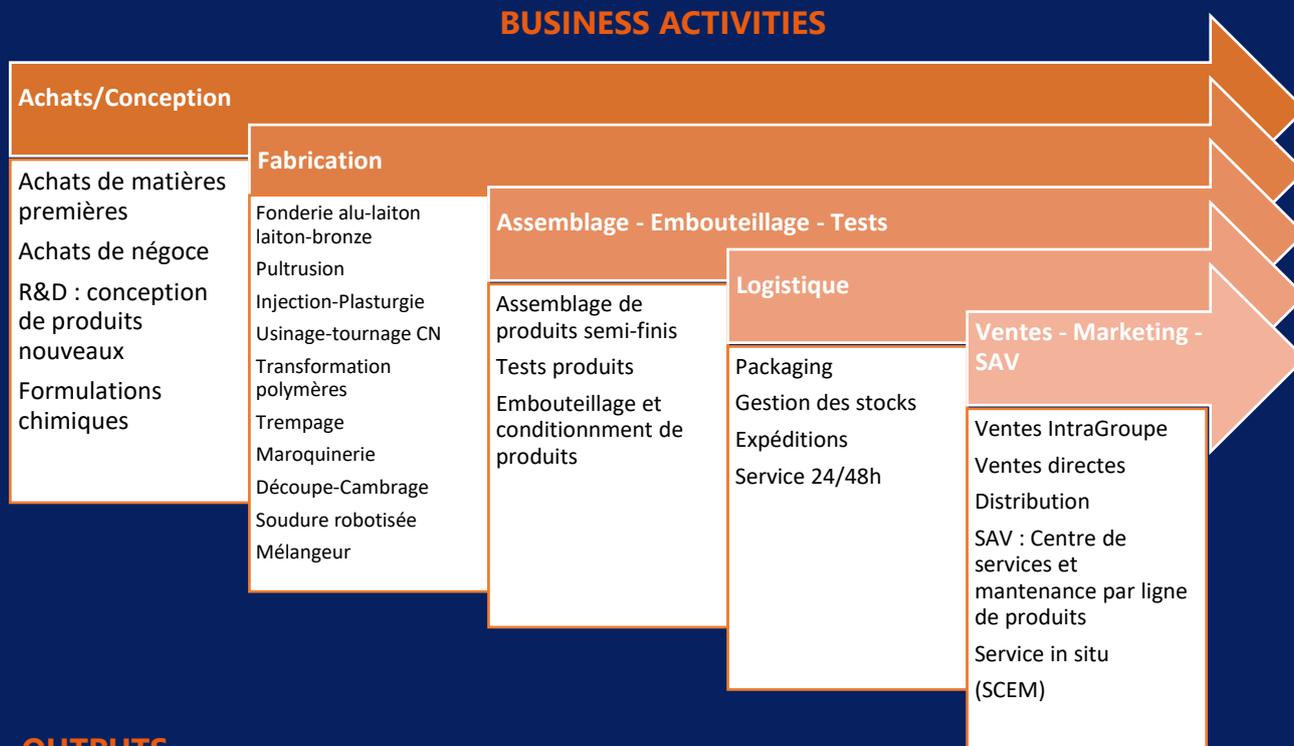
électrique. Grâce à leur expertise et leurs solutions innovantes, les filiales de la Division **NOVARC Networks** contribuent activement au développement et à l'amélioration de ces infrastructures critiques, essentielles pour répondre à la demande croissante en énergie et en transport durable. Avec l'essor exponentiel prévu de la mobilité électrique dans les années à venir, la Division est bien positionnée pour soutenir cette transition en fournissant des services et des technologies de pointe qui garantiront la fiabilité, l'efficacité et la durabilité des réseaux de transport et d'énergie.

2.4. La Chaîne de création de valeur du Groupe NOVARC

INPUTS



BUSINESS ACTIVITIES



OUTPUTS



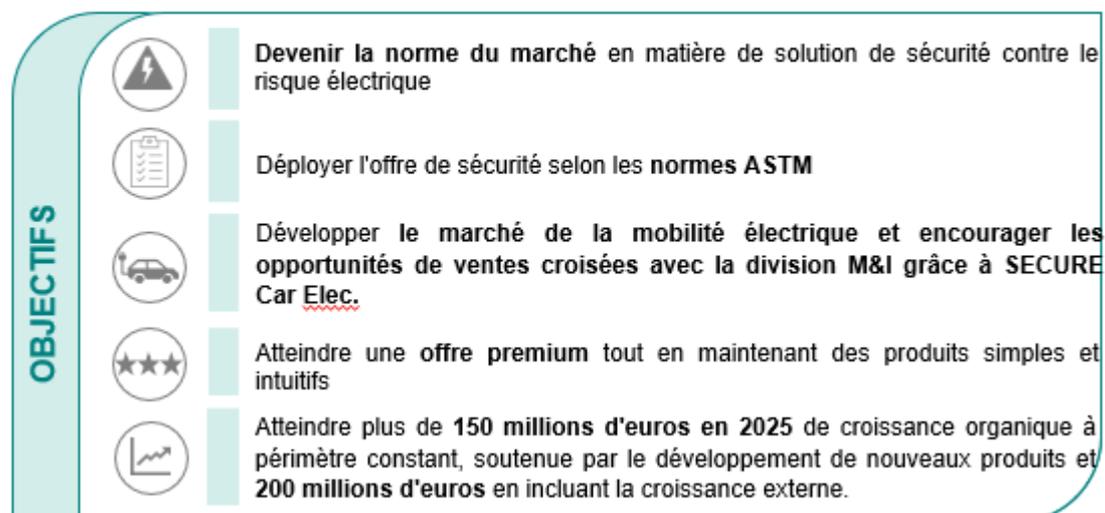
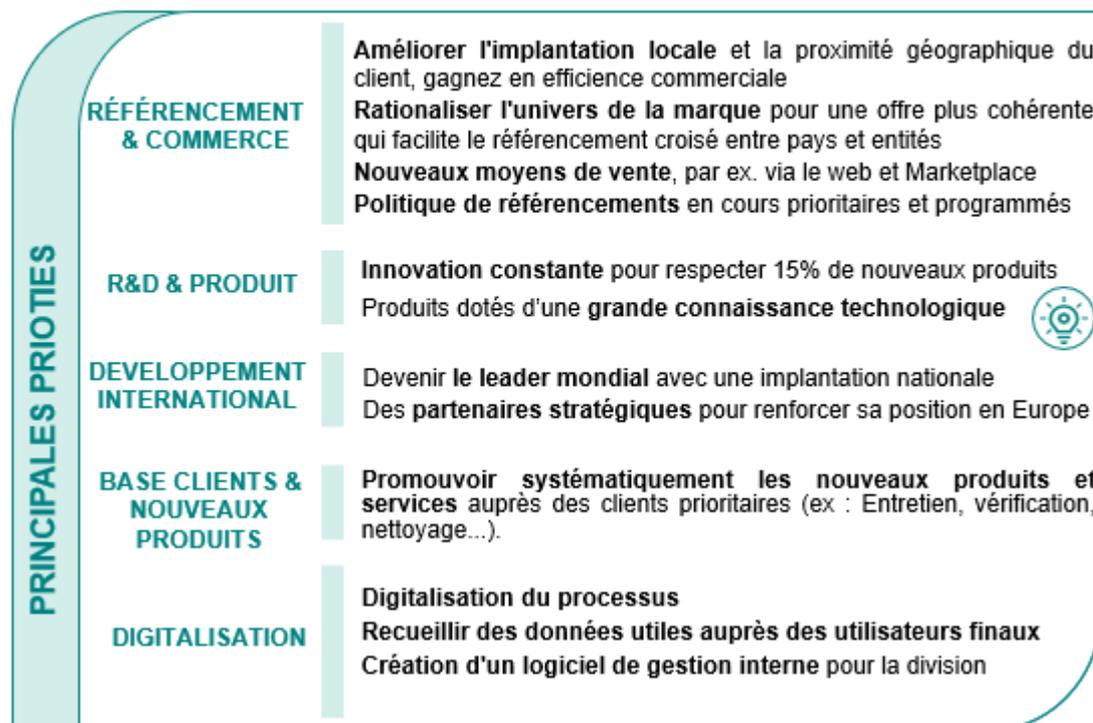
OUTCOMES



2.5. La stratégie du Groupe NOVARC

Depuis 1993, notre Groupe ne cesse de se consolider du fait de sa croissance organique et de ses croissances externes dans les deux Divisions historiques. Le Groupe a une vision stratégique à l'horizon 2025 (« CAP 2025 »).

Pour la Division **NOVARC Safety**, cette stratégie s'inscrit de la manière suivante :



Concernant la Division **NOVARC Motion & Industry**, la stratégie est la suivante :



Concernant la Division **NOVARC Networks**, les priorités et objectifs sont les suivants :



Afin d'élargir son panel d'activités, le Groupe NOVARC a fait le choix d'investir dans la création d'une nouvelle division, la Division NOVARC Networks, spécialisée dans les réseaux électriques aériens moyenne tension et dans les supports de télécommunications pour le déploiement de la 5G ainsi que leurs composants.

Dans une démarche de croissance, le Groupe NOVARC a acquis, en 2022, une nouvelle société spécialisée dans le domaine de la mise à la terre, de la soudure aluminothermique et des résistances de puissance fortement implantée en Espagne, dans les pays d'Amérique latine ainsi qu'en Afrique et au Moyen-Orient, renforçant ainsi sa présence à travers le globe et alimentant sa position sur le marché du matériel de mise à la terre, avec une des gammes les plus larges du secteur, et une forte

intégration verticale qui lui assurera à la fois indépendance et réactivité.

La stratégie du Groupe NOVARC est également de développer des synergies entre ses Divisions en renforçant l'offre de produits pour la mobilité électrique. Le *cross-selling* qui donne tout son sens à la deuxième partie de notre nom « **ARC** » qui symbolise l'arche, entre autres, l'alliance entre nos métiers. Dans le Groupe NOVARC, c'est au travers de nos relations avec nos parties prenantes que nous développons nos connaissances, que nous transformons le Groupe et que nous réalisons nos ambitions.

Deux d'entre elles sont particulièrement essentielles à notre succès :

NOS COLLABORATEURS

Notre management se veut bienveillant, fondé sur la responsabilité et le développement des compétences de chacun. Le dialogue est permanent, marqué par des rendez-vous d'échanges réguliers : les entretiens individuels.

Le nombre de salariés au 31/12 du Groupe a crû de 15,05 % en 2023.

Le management du Groupe est fondé sur la responsabilité et le développement des compétences de chacun. La politique en termes de ressources humaines est axée sur **5 piliers complémentaires** :

- Le bien-être au travail ;
- La mobilité et la diversité ;
- La formation, le développement des compétences, et la rétribution de la performance ;
- La « *marque employeur* » du Groupe ;
- Une exigence bienveillante.

Le développement des compétences de nos collaborateurs s'appuie sur une politique de formation renforcée. Grâce à cette politique, **54 % des salariés du Groupe** ont pu être formés au cours de l'année 2023, contre 32% en 2022.

A cette fin, le Groupe NOVARC s'est doté d'un organisme de formation afin de permettre à tous ses salariés de bénéficier d'un meilleur suivi des formations : La **NOVARC ACADEMY**.

NOVARC ACADEMY veut consolider ce rôle de courroie de transmission dans le Groupe NOVARC : il s'agit de rassembler l'information, la synthétiser, construire des parcours pédagogiques attractifs et organiser la formation de tous les personnels actuels et futurs. Au-delà des compétences techniques à dispenser, NOVARC ACADEMY a aussi un rôle à jouer dans la diffusion de la culture d'entreprise qui contribue à la cohésion du Groupe. NOVARC ACADEMY s'inscrit pleinement dans le plan stratégique Groupe « **CAP 2025** ».

Le Groupe NOVARC a pour objectif de capitaliser sur les savoirs pour donner du sens au travail collectif et transmettre aux générations futures.

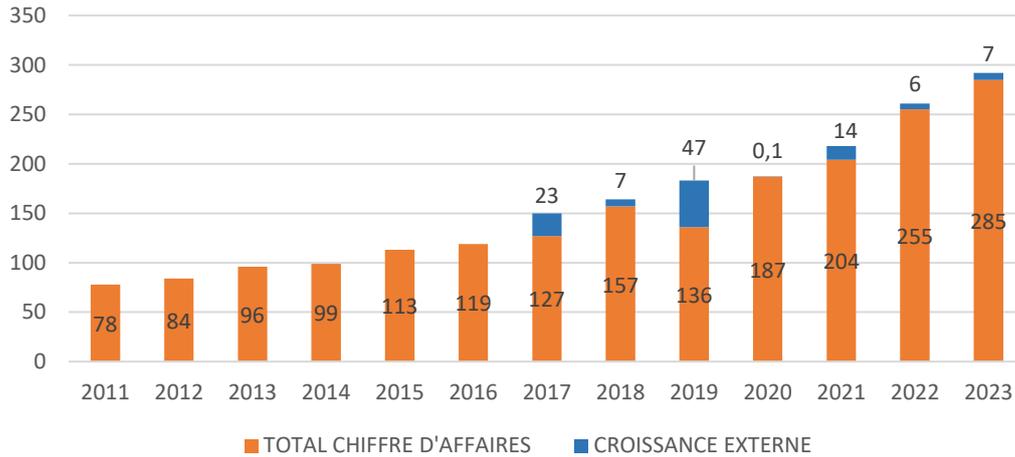
NOS CLIENTS

Dès la conception des produits, leur satisfaction est centrale dans nos préoccupations. Avec nos produits, nous répondons à leurs besoins, dans toute leur diversité. Le Groupe s'est fixé comme objectif d'être à l'écoute de ses clients en leur

offrant des produits conçus et adaptés à leurs besoins ainsi qu'un SAV et un Service in Situ situés au plus près du client.

Le chiffre d'affaires du Groupe a crû de 12 % en 2023.

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



Pour parvenir à l'objectif du CAP 2025, NOVARC s'est fixé l'atteinte des objectifs suivants :

+ 15%

**DE NOUVEAUX
PRODUITS**

+ 15%

**DE NOUVEAUX
CLIENTS**

+ 15%

DE REX

❖ 15% DE NOUVEAUX PRODUITS

Parce que l'environnement évolue, les besoins de nos clients se modifient constamment. Notre offre produit doit naturellement s'adapter à cette logique. C'est dans cet esprit que nos collaborateurs se « challengent » tous les jours pour constamment revisiter leur portefeuille Produits.

Afin de chiffrer cette ambition et pour garantir à nos clients un accès constant à l'innovation, nous avons pour objectif de réaliser notre Chiffre d'affaires avec 15 % de NOUVEAUX PRODUITS.

Le pourcentage de nouveaux produits au 31/12/2023 par Division est le suivant :

NOVARC SAFETY	13 %
NOVARC M&I	7 %
NOVARC NETWORKS	8 %

❖ 15% DE NOUVEAUX CLIENTS

En tant que leader sur nos marchés, nous devons vérifier que nous emmenons avec nous de nouveaux clients.

Réussir à intégrer 15 % de NOUVEAUX CLIENTS, c'est nous animer tous les jours pour inventer de

nouvelles façons de vendre et vérifier que notre offre reste performante.

Le pourcentage de nouveaux clients au 31/12/2023 par Division est le suivant :

NOVARC SAFETY	15 %
NOVARC M&I	14 %
NOVARC NETWORKS	15 %

❖ 15% DE REX

Le REX (Résultat courant avant impôts) consolidé du Groupe a crû de 17,21 % en 2023.

3. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

L'entrée en vigueur du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, visant à appliquer de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains Groupes d'entreprises a fait évoluer cette année l'exercice de reporting extra-financier. Tenu désormais de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe a réalisé l'analyse de ses

enjeux au travers d'une approche par les risques tel qu'exigé.

Afin de réaliser cette analyse, le Groupe a mobilisé les représentants de l'ensemble de ses activités pour identifier les risques associés à ses Divisions : NOVARC Motion & Industry, NOVARC Safety et NOVARC Networks.

TITRE DES PARTIES	ENJEUX	RISQUES	INTITULES DES RISQUES
4.1. Risques environnementaux	Changement climatique	Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies / Inondations / tempêtes)	4.1.1. Les risques liés au changement climatique
		Impact des activités sur le changement climatique	4.1.2. Maitrise des consommations d'énergie liées aux activités du Groupe et ayant un impact sur le changement climatique
	Raréfaction des ressources	Approvisionnement des matières premières (Eau - Alu- Acier Produits issus des terres rares)	4.1.3. Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)
	Protection des écosystèmes/Economie circulaire	Impacts environnementaux (air, eau, sols, déchets) liés aux produits distribués	4.1.4. Protection des écosystèmes : impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués
4.2. Risques sociaux	Santé et Sécurité	Accidents du travail – Maladies professionnelles – Risques psycho-sociaux	4.2.1. Santé et sécurité des collaborateurs : la maitrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux
		Absentéisme	4.2.2. Risques sociaux liés à l'absentéisme
	Gestion des compétences	Attraction et rétention des talents	4.2.3. Risques sociaux liés à la gestion des compétences : les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents
		Croissance du Groupe - Risques de transformation des métiers	4.2.4. Risques sociaux à la gestion des compétences : Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers
	Egalité et diversité	Promotion de la diversité et de l'égalité des sexes	4.2.5. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Promouvoir la diversité et l'égalité des sexes
4.3. Risques sociétaux	Sécurité des utilisateurs	Risque lié à l'évolution des normes	4.3.1. Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits
	Qualité des produits	Services et relation clients	4.3.2. Services et relations clients

L'année 2023, comme l'année 2022, a été impactée par le conflit militaire en Ukraine initié en février 2022. Ses effets sont visibles sur l'indicateur « approvisionnement des matières premières », notamment en raison de l'augmentation des coûts des matières premières et de leur raréfaction.

La Direction du Groupe NOVARC a pris la décision de ne pas modifier substantiellement la cotation

des risques extra-financiers présente depuis cinq ans.

Dans une démarche d'amélioration continue, les risques déjà identifiés ont été approfondis et consolidés afin de remplir les engagements pris par le Groupe dans la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023.

4. METHODOLOGIE DU REPORTING

4.1. Contexte réglementaire

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe NOVARC met en place la Déclaration de Performance Extra-Financière («

DPEF »). Ces nouvelles dispositions conduisent à présenter des informations sur les thématiques répondant aux principaux risques extra-financiers pour le Groupe.

4.2. Processus d'identification des principaux risques Extra-financiers

L'identification et la synthèse des risques principaux, au regard des attendus de la DPEF, a été réalisée de manière collaborative, sous la supervision de la Direction juridique, par le Comité de pilotage RSE avec les représentants de différents départements et les responsables en charge des sujets entrant dans le champ de la déclaration de performance extra-financière et notamment des conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Afin de prioriser les risques extra-financiers préalablement identifiés lors de Groupes de travail, une matrice d'évaluation a été formalisée pour chaque Division incluses dans le périmètre de la DEPF portant sur l'exercice 2023 (NOVARC Safety, NOVARC Motion & Industry et NOVARC Networks), permettant ainsi à l'ensemble des filiales de production et de commercialisation incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2023 d'évaluer les niveaux de risques par probabilité et par gravité de l'impact.

Le Groupe a par ailleurs pris en considération les informations listées au III. de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Certaines thématiques n'ont pas été identifiées comme des risques principaux pertinents au regard des activités du Groupe et des attentes connues de ses parties prenantes, notamment celles relatives à l'alimentation (le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-

être animal et une alimentation responsable, équitable et durable).

La loi n°2022-296 du 02.03.2022 visant à démocratiser le sport en France impose désormais aux sociétés soumises à l'exercice de la DPEF de publier des informations sur la prise en considération des enjeux culturels et sportifs des activités. Cette thématique est exclue de la DPEF, car les activités de promotion des pratiques sportives ne sont pas réalisées/financées par le Groupe NOVARC mais par la maison mère.

La loi n°2023-703 du 01.08.2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense impose désormais aux sociétés soumises à l'exercice de la DPEF en publier des informations sur les actions de la société visant à promouvoir le lien Nation- armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Cette thématique est exclue de la DPEF car le Groupe NOVARC n'est pas concerné.

Cette liste de risques a été revue et validée par le Comité de pilotage RSE du Groupe NOVARC.

4.3. Principes de reporting

Ces travaux ont permis d'identifier une liste de 11 principaux risques extra-financiers qui s'inscrivent dans les trois domaines suivants : social, sociétal et environnemental.

Des politiques, des procédures ainsi que le résultat de ces procédures incluant des indicateurs de performance ont été déterminés.

Certains risques ont été repensés au cours du reporting 2023 afin de refléter au maximum la réalité des activités du Groupe. D'autres risques ne présentent pas encore d'indicateurs de suivi car notre démarche est en cours de mise en place mais ils seront développés et présentés dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les données quantitatives et qualitatives relevant des indicateurs mis en place ont été collectées sur une période de 3 mois, allant de mi-janvier à mi-avril 2024. Certaines données quantitatives de 2022 ont été recalculées en 2023. De plus, certaines données ont été corrigées par les filiales au cours de l'exercice 2023, en raison de la mise à disposition tardive de certaines factures ou d'une interprétation non homogène quant aux indicateurs clés de la campagne. Les modifications concernent les indicateurs suivants : consommation de diesel (carburant) et consommation de diesel par salarié, émissions de gaz à effet de serre scope 1 et total, consommation d'eau et consommation d'eau par salarié. Les données historiques sont susceptibles d'être

4.4. Processus de collecte des données

Les indicateurs du reporting social pour les sociétés situées sur le territoire français sont extraites de l'outil de reporting mis en place en cours d'année 2023 par la Direction des Ressources Humaines du Groupe NOVARC, à l'exception des indicateurs liés à la formation et aux accords collectifs qui ont été collectés dans les entités. Cet outil permet de faire remonter les données présentes sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) sans retraitement et donc, de fiabiliser l'homogénéité du reporting en matière sociale.

corrigés suite à la mise à jour de la méthode de calcul de l'indicateur sur la base de l'actualisation des facteurs de conversion, et à la correction de valeurs de certains sites en remplacement du paragraphe déjà existant.

Les données des entités nouvellement acquises en 2023 par le Groupe NOVARC seront intégrées au reporting 2024.

Les tensions entre l'Ukraine et la Russie, impactant l'économie mondiale constituent un événement significatif pour l'exercice 2023 en raison des différents embargos et interdictions commerciales, entraînant la raréfaction de certaines matières premières et des délais de livraison allongés.

La méthodologie de reporting n'a pas été impactée, mais dans ce contexte, le Groupe NOVARC s'est attaché en priorité à la maîtrise des risques principaux, à savoir la tenue des engagements auprès des clients et la continuité opérationnelle de ses activités industrielles et commerciales.

Concernant les 13 sites étrangers intégrés dans le périmètre social de la DPEF, les indicateurs ont été collectés directement dans l'outil de reporting utilisé par le Groupe NOVARC concernant les entités basées à l'étranger. L'intégration des filiales étrangères dans l'outil de reporting social sera faite progressivement dans les prochains mois. Les entités du Groupe situées à l'étranger et/ou intégrées en 2023 seront intégrées au prochain reporting RSE.

Les indicateurs du reporting environnemental et sociétal ont été collectés dans les entités selon le Protocole de reporting du Groupe.

L'objectif de ce protocole est de décrire les principes généraux et l'organisation du reporting, les indicateurs suivis par le Groupe ainsi que la manière de les calculer.

Ce document a pour vocation de servir de guide à tous les acteurs du reporting afin de favoriser la cohérence et la comparabilité des données. Il est disponible sur demande auprès de la Direction juridique pour les lecteurs du rapport annuel.

Il peut être amené à évoluer dans le temps en fonction des changements de périmètre, d'indicateurs, des retours d'expérience des sites et des conclusions du vérificateur indépendant.

En 2022, le Groupe NOVARC a fait le choix d'investir dans un logiciel de pilotage de stratégie ESG. Après un travail de structuration des indicateurs, la solution a été déployée dans toutes les entités du Groupe afin de leur permettre de faire remonter leurs données en passant par le logiciel, afin de fiabiliser les résultats et suivre des objectifs chiffrés dans le cadre de la CSRD, applicable à compter de 2026, sur les données de l'année 2025.

Selon le référentiel Groupe, nous apportons les précisions suivantes :

- **Taux de retour** : prend en compte tous les retours de produits et ayant fait l'objet d'un avoir, d'un remboursement ou d'un échange dont l'historique a été tracé dans le progiciel de gestion intégré ou Entreprise Ressource Planning (« ERP ») relativement au nombre de produits vendus enregistrés dans l'ERP. Le ratio est exprimé en pourcentage entre (i) le nombre de réclamations introduites par les clients de l'entité concernant une demande d'échange, de remboursement ou un retour simple, et (ii) le nombre de produits vendus grâce à l'interface de données en place dans l'entité. L'indicateur a été implémenté en cours de campagne de reporting RSE, en conséquence des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de son implémentation. Des améliorations restent à

apporter dans l'organisation du reporting de l'indicateur relatif au retour des produits usine, notamment en ce qui concerne l'application de la définition et la limitation de périmètre opérée sur l'indicateur. La définition et le process de collecte des données filiales seront fiabilisés pour le prochain exercice.

- **Taux de réclamation** : prend en compte toutes les réclamations clients formulées par écrit et tracées dans le progiciel de gestion intégré ou Entreprise Ressource Planning (« ERP »), relativement au nombre total de commandes expédiées et enregistrées dans l'ERP. Le ratio est exprimé en pourcentage entre (i) le nombre de Réclamations Clients formulées par écrit et (ii) le Nombre Total de Commande Livrées.
- Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suites à des événements climatiques extrêmes correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur et/ou des factures d'entreprises de réparation des filiales.
- Le reporting des consommations d'énergie est établi sur la base des factures de fournisseurs ou des relevés de compteurs internes. Si les données réelles ne sont pas disponibles sur une période de 365 jours et si la consommation est linéaire au cours de l'année, une estimation est réalisée au *pro rata temporis*. Seules les données en facture propres sont prises en compte.
- Les consommations d'eau sont susceptibles d'être reportées sur une année glissante. Certaines entités reçoivent leurs factures avec un décalé pouvant aller jusqu'à 4 mois.
- Les facteurs d'émission de la base carbone sont utilisés dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.
- **Taux de fréquence** = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt/heures d'exposition aux risques) x 1 000 000. Le taux de fréquence de l'exercice 2023 répond à la définition légale et se base sur les heures réelles d'activité.
- **Taux de gravité** = (Nombre de jours d'incapacité temporaire en jours calendaires / heures travaillées) x 1 000. Le taux de gravité

de l'exercice 2023 répond à la définition légale et se base sur les heures réelles d'activité.

- **Taux d'absentéisme** = Heures d'absence (maladie, arrêt de travail, maladies professionnelles, absences longues durées) / heures d'activité avant absence. La clôture des éléments variables de paie autour du 10 de chaque mois entraîne un report des informations ultérieures à cette date sur le mois suivant, les absences et jours d'arrêt ayant lieu après le 10/12 de l'exercice N sont donc comptabilisés sur l'exercice suivant N+1.
- **TRIR** = (nombre total d'incidents x 200 000) / Heures travaillées. C'est le nombre d'accidents pour 100 personnes. Pour 1000 000 d'heures travaillées.
- **Dimensions de la diversité** = Le Bilan social intègre 3 grandes dimensions de la diversité : égalité professionnelle (genre), âge, handicap.
- **Taux de départ** = (Nombre de départs au cours de l'année N/nombre de salariés au 31/12) x 100. Ces données intègrent désormais, en plus du périmètre France, les données des filiales étrangères incluses dans le périmètre du bilan social étranger, hors promotions et mutations.

4.5. Périmètre de reporting

4.5.1. Reporting environnemental

Ont été incluses dans le périmètre du reporting environnemental les filiales françaises et étrangères du Groupe ayant une activité sur site, qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe au 31/12/2023. Ont été exclues du reporting environnemental les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2023, ainsi que les filiales n'ayant pas d'activité sur site.

Ces filiales représentent 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (contre 2% en 2022).

En conséquence, le reporting environnemental du Groupe concerne 90 % des salariés du Groupe au 31/12 et 96 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à l'exception des risques concernant la protection des écosystèmes et de l'économie circulaire. L'analyse de ces risques est limitée aux

- **Taux de turn-over** = [(Nombre de départs sur l'Année N + Nombre d'arrivées sur l'Année N) / 2] / Nombre de salariés au 1er janvier de l'Année N x 100.
- **Le taux de satisfaction client** est calculé sur la base d'un score moyen de satisfaction (sur 5 ou sur 10) ramené à une note sur 100, au regard des dernières enquêtes de satisfaction réalisées par les filiales.
- Concernant la **donnée carburant**, les consommations calculées proviennent des notes de frais et/ou factures liées à l'utilisation de véhicules achetés ou en location longue durée. Certaines filiales calculent leurs consommations en € et en litres, d'autres se réfèrent au kilométrage parcouru. Dans ce cas, le kilométrage parcouru total est ensuite converti en litres de carburant, en utilisant une valeur moyenne de consommation.
- Les données à **périmètre constant** sont visibles en Annexe 6 : Tableaux des données RSE à périmètre constant.

L'ensemble des données a été consolidé par le Directoire.

filiales du Groupe certifiées ISO 14001 qui représentent 47 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 34 % des effectifs du Groupe au 31/12. L'analyse des risques en matière sociétale est limitée aux filiales certifiées ISO 9001, qui représentent 90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 78 % des salariés au 31/12.

Grâce à la création, en mars 2022, d'un Groupe Projet sur la thématique de la « Chimie Responsable » dans la Division NOVARC Motion & Industry, chargé de mettre en œuvre des principes pour réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement, ainsi qu'au souhait de la Direction du Groupe NOVARC de limiter l'impact environnemental de ses activités à l'horizon 2025, des indicateurs concernant les risques liés à la protection des

écosystèmes, à l'économie circulaire et à leurs impacts environnementaux pourront être développés à compter de l'exercice 2025.

4.5.2. Reporting social et sociétal

Ont été incluses dans le reporting social et sociétal, les filiales françaises et étrangères du Groupe qui font partie du périmètre de consolidation des comptes consolidés du Groupe et qui figurent dans le bilan social du Groupe. Ont été exclues du reporting les filiales nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2023.

Le Bilan social du Groupe est établi à partir des données sociales des outils de reporting en place. Les filiales étrangères ne sont pas concernées en l'absence de corrélation et de comparabilité des données sociales en droit français et en droit local. Les différents indicateurs sont calculés automatiquement pour les entités françaises.

La migration progressive des entités françaises du vers un nouveau logiciel de paie constitue un fait marquant de l'exercice 2020 dans la publication du bilan social pour les entités françaises, dont les effets ont été prolongés sur l'exercice 2023. L'ouverture des droits d'accès à l'outil de reporting social aux entités françaises constitue un fait

marquant de l'année 2023. L'ensemble des entités françaises incluses dans le périmètre de la DPEF 2023 utilise le nouveau logiciel depuis l'exercice 2023.

Les indicateurs sociaux retenus pour l'établissement de la DPEF ont été uniformisées dans les filiales françaises et étrangères incluses dans le périmètre du bilan social français et étranger.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2023 est de 1460 salariés (contre 1269 au 31/12/2022).

Les indicateurs sociaux de la DEPF représentent 89,7 % des salariés au 31/12 du Groupe, soit 1310 salariés, et 96,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les indicateurs sociétaux ont très légèrement été modifiés au cours de l'exercice 2023 afin de refléter au mieux les données présentes dans l'outil de reporting du Groupe et de fiabiliser les données.

5. ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE

5.1. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

5.1.1. Les risques liés au changement climatique

Le changement climatique est susceptible d'exposer les différents sites industriels du Groupe aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes).

Est considéré comme événement climatique extrême tout incident accidentel dont la cause est externe à l'activité de NOVARC, se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et / ou procédés dangereux et ayant des conséquences immédiates graves pour l'environnement, les biens, le personnel et les riverains, tels que les incendies, les inondations et les tempêtes.

Les phénomènes climatiques extrêmes auxquels certains sites pourraient être exposés sont principalement les incendies, la grêle et plus récemment, les inondations. Ces risques en plus de faire courir un danger aux collaborateurs présents sur site, sont également synonymes d'arrêt de production pouvant mettre à mal la sécurité financière des entités touchées et mettre en cause la responsabilité environnementale du Groupe. C'est pourquoi le Groupe NOVARC fait tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ces risques, et agir avec efficacité et rapidité en cas de survenance d'un tel événement.

5.1.2. Maitrise des consommations d'énergie liées aux activités du Groupe et ayant un impact sur le changement climatique

Au regard de la montée en puissance des enjeux du Développement durable, toutes les entreprises sont aujourd'hui confrontées à un double défi sur le long terme : l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et la lutte contre le réchauffement climatique. Les normes de plus en plus strictes en matière environnementale et d'énergie impactent les activités du Groupe, qui doit sans cesse anticiper et s'adapter aux nouvelles règles. Notre Groupe a dû faire face aux défis environnementaux et économiques tels que la hausse du prix de l'énergie, l'inflation, le

Politique & Actions :

En collaboration avec la compagnie d'assurance qui assure les risques en matière de responsabilité environnementale et les risques en matière d'incendie dans le cadre de la police « tous risques sauf » du Groupe, NOVARC a mis en place par site industriel un plan d'actions et de prévention des risques d'incendie et de malveillance (PAP).

Mesure de la performance :

Les coûts à comptabiliser sont relatifs à la remise en état du site afin d'atteindre le niveau de qualité et de production avant l'incident et correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur.

Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suite à des événements climatiques extrêmes a diminué de 22 % entre 2022 et 2023. Ces phénomènes n'ont pas eu d'incidence significative pour l'environnement.

Ces faibles coûts démontrent ainsi que les sites du Groupe NOVARC ne se situent pas dans des lieux soumis aux événements climatiques extrêmes, ni dans des zones critiques pour la biodiversité.

changement climatique ou encore les tensions géopolitiques.

Inscrire le développement du Groupe dans la durée est une démarche naturelle, pour de multiples raisons. La capacité à se projeter dans le long terme et à agir en conséquence fait partie de la culture d'entreprise du Groupe NOVARC depuis sa création. De plus en plus d'investisseurs privilégient les entreprises dont la stratégie intègre des objectifs de développement durable, qui ne freinent pas la performance économique mais, bien au contraire, la favorisent. La croissance du

Groupe NOVARC en France comme à l'international induit des exigences supplémentaires.

Dans le domaine environnemental, l'activité variée du Groupe NOVARC garantit de hautes exigences de sécurité et de qualité : respect des bonnes pratiques de fabrication, des bonnes pratiques de laboratoire par exemple dans la Division NOVARC Motion & Industry. Le Groupe encourage ses filiales, en outre, à avoir une approche d'amélioration continue qui vise notamment à réduire régulièrement les déchets, à optimiser les consommations de ressources et d'énergie. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont désormais systématiquement intégrés dans les décisions clés du Directoire et du Conseil de Surveillance (investissements, recherche, conception produits, etc.).

De par ses valeurs, NOVARC entend maîtriser ses consommations d'énergie dans le cadre de ses process de fabrication (Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection-Plasturgie, Usinage- tournage CN, Transformation polymères, Trempage, Découpe-Cambrage, Soudure robotisée) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son impact sur le changement climatique.

A court terme, NOVARC souhaite investir dans les énergies renouvelables afin de minimiser son empreinte carbone. A titre d'exemple, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le site de la société mère du Groupe, et le développement de ce concept se fait progressivement aux différentes sociétés du Groupe. A moyen et long terme, NOVARC entend devenir un modèle de maîtrise des consommations énergétiques.

Politique & Actions :

Le Groupe NOVARC a lourdement investi dans des bâtiments industriels neufs répondant aux dernières normes environnementales.

NOVARC renouvelle régulièrement son parc de machines de production. En 2019 NOVARC a investi dans un nouveau pôle fonderie répondant aux dernières normes environnementales. La publication du Décret n° 2019-771 du 23 juillet

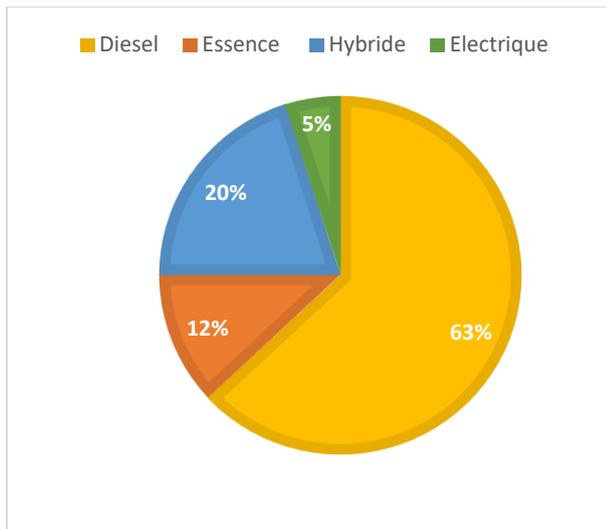
2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ou « Décret éco-énergie Tertiaire » a incité le Groupe NOVARC à penser autrement sa consommation d'énergies. Pour le moment, 9 filiales françaises sont concernées et doivent publier leurs données sur la plateforme OPERA.

Plan d'actions :

- Depuis 2021, les entités du Groupe remplacent peu à peu l'éclairage présent dans leurs locaux par des éclairages à leds (50% des sites).
- Des entités ont installé des détecteurs de mouvement dans leurs locaux afin d'économiser l'électricité.
- Des entités récupèrent de l'énergie de production en circuit fermé afin d'être réutilisée (force motrice ou chauffage/éclairage, dont une entité pour 33% de la surface)
- Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le site de la société mère du Groupe, et le développement de ce concept se fait progressivement aux différentes sociétés du Groupe.
- Des bornes de rechargement pour véhicules électriques ont été installées sur les parkings de nombreuses filiales du Groupe NOVARC afin de permettre à ses collaborateurs de recharger sur place leurs véhicules de service ou de fonction.

Les véhicules professionnels du Groupe font l'objet de contrats de leasing de 36 mois. Les renouvellements de contrats de véhicules s'orientent désormais vers des véhicules hybrides ou électriques. Fin 2020, le Groupe louait son premier véhicule Hybride, le reste de la flotte était en Diesel. Aujourd'hui :

	2021	2022	2023
Véhicules 100% électriques ou hybrides	5	16	46
Véhicules Essence	4	6	22
Véhicules Diesel	91	78	116



Afin de monitorer les dépenses, le Groupe a investi dans un logiciel de suivi des notes de frais, qui permettent d'identifier la consommation des collaborateurs en énergie fossile. Enfin, une politique de voyage favorisant le mode de déplacement en transport en commun et collectif sera bientôt mise en place au sein du Groupe.

Les filiales de NOVARC privilégient des énergies moins polluantes (électricité, gaz) pour la fabrication de leurs produits.

Mesure de la performance :

- 6 sites en France certifiés ISO 14001 représentent 29 % du CA du Groupe.
- 3 sites à l'étranger certifiés ISO 14001 représentent 18 % du CA du Groupe.
- 12 filiales françaises sont hébergées dans des usines nouvellement construites répondant aux dernières normes environnementales.

- 3 ans d'âge moyen du parc véhicules en leasing.

Les risques liés au changement climatique nous incitent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au sein du Groupe NOVARC, les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1 & 2) correspondent aux émissions liées à la consommation des différentes énergies (en l'occurrence, gaz, électricité, fioul et carburant) sur l'ensemble de ses sites industriels à travers le monde. Le ratio est exprimé en tonnes de CO2 équivalent par ETP entre (i) le Volume des émissions de gaz à effet de serre exprimées en Tonne de CO2 équivalent et (ii) le nombre d'ETP calculé sur une période de 12 mois cumulés.

Le Groupe s'est engagé à calculer les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) correspondant aux émissions liées au transport des produits finis au départ de tous les sites jusqu'au client final. Le ratio est exprimé en tonnes de CO2 équivalent par ETP entre (i) le volume des émissions indirectes Scope 3 partiel (achat de biens et services, équipements, transport amont, transport collaborateur) et (ii) le nombre d'ETP calculé sur une période de 12 mois cumulés. Les transporteurs étant de plus en plus impliqués en matière environnementale, cette donnée pourra être étudiée dans le cadre des prochains exercices. L'intensité carbone des activités et des produits du Groupe est calculée selon la méthode bilan carbone® de l'ADEME.

❖ Scope 1 & 2 :

Les émissions directes et indirectes (consommation en gaz, électricité, fioul, carburant de la flotte de véhicule du Groupe) s'élèvent en 2023 à 3 871,73 tonnes équivalent CO2 (contre 3 799,36 en 2022¹), soit une hausse de 1,90 % entre 2022 et 2023.

Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de la Base Carbone® ou, à défaut, proviennent de sources nationales reconnues.

Le Groupe a constaté une légère augmentation des émissions de GES en valeur absolue en raison de l'intégration d'une filiale dont l'activité industrielle sur site est importante. En effet, cette filiale comptabilise à elle seule près de 4,4 % des effectifs du Groupe.

Cependant, à périmètre constant (hors sociétés nouvellement intégrées), les émissions de gaz à effet de serre du scope 1 et 2 sont de 3 690,53 TeCO2, représentant une baisse de 2,86 %.

Les filiales du Groupe s'efforcent de maîtriser leurs dépenses énergétiques, notamment :

- En réalisant des travaux d'amélioration et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation.
- En régulant de manière centralisée les températures et l'utilisation du chauffage et de la climatisation dans les bureaux.
- En modifiant les éclairages énergivores par des éclairages leds et en installant des détecteurs de mouvement.
- Etc.

Les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe demeurent comparables à ceux de 2018, ce qui témoigne de l'engagement du Groupe envers la durabilité. Dans le contexte d'une croissance florissante de notre Groupe, il est naturel d'observer une augmentation proportionnelle des émissions, en raison de l'accroissement du chiffre d'affaires et de la production.

Cet indicateur se répercute également sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre comme suit :

Emission de CO2 par salarié	2022 ²	2023	Variation en % N/N-1
SAFETY	3,19	3,12	-2,13
M&I	3,53	3,35	-5,03
NETWORKS	2,14	1,84	-13,83
Total	3,15	2,96	-6,19

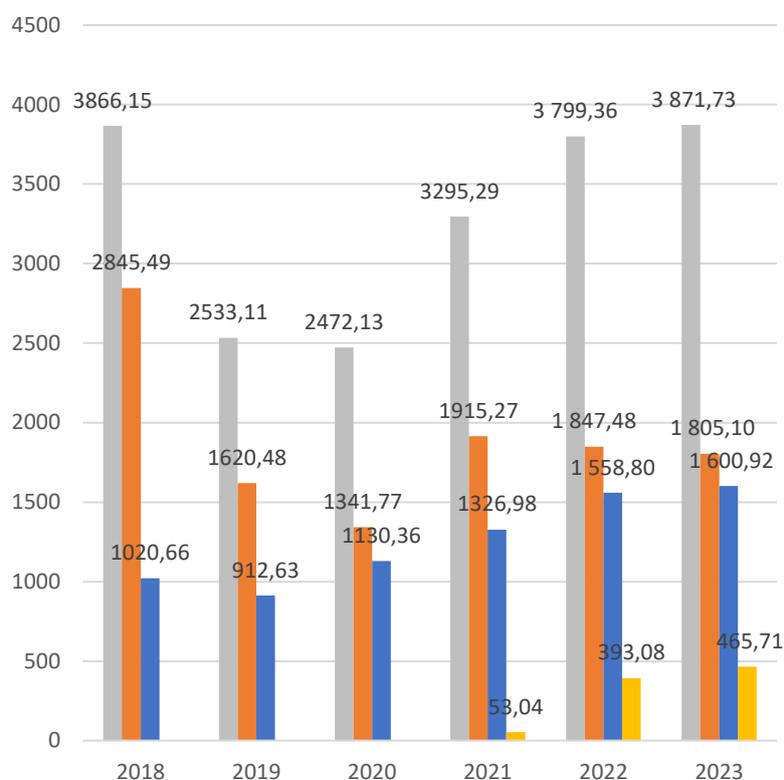
Le Groupe NOVARC s'est par ailleurs engagé à réduire ses émissions du scope 1&2 par unité d'effectifs d'au moins 4% par an OU de plus de 25% entre 2021 et 2028. Nous constatons qu'en 2023, le Groupe NOVARC a largement dépassé ses objectifs, ce qui démontre l'efficacité des plans d'actions mis en place.

Grâce à ces indicateurs et aux actions de sensibilisation des collaborateurs, le Groupe s'est engagé dans une politique de réduction de son empreinte carbone afin d'agir pour un avenir durable dans le cadre d'un plan d'actions quinquennal.

¹ Donnée FY22 de 3 735,57TeCO2 modifiée lors de l'exercice 2023 en raison de la mise à jour de certaines données 2022 par les filiales.

² Données publiées en FY22 : Emissions de CO2 par salarié : 3,15 TeCO2 Groupe, 3,38 TeCO2 Division Motion & Industry.

Evolution des émissions de GES (en valeur absolue) en TeqCo2 depuis 2018



❖ Scope 3 :

Le Groupe NOVARC s'est engagé à construire le bilan carbone scope 3 partiel pour le 31/12/2023 et à définir une trajectoire de réduction à partir de 2025.

Des plans d'action seront mis en place afin de réduire ce poste d'émissions de GES entre septembre et décembre 2024.

19 sociétés sur 42 sociétés ayant des effectifs et des activités industrielles ou commerciales sur site ont répondu concernant les émissions de GES du scope 3 des déplacements des salariés.

Le résultat ainsi obtenu est de 12 911,15 TeCO2 (contre 152,70 TeCO2 en 2022). Cet écart entre les

données N et N-1 est notamment dû au fait qu'une filiale de la Division NOVARC Networks a réalisé un bilan carbone complet en 2022 et est au fait de la méthodologie de calcul du scope 3.

Cet indicateur sera approfondi au cours de l'exercice 2024, notamment avec l'accompagnement d'un cabinet conseil chargé de réaliser le bilan carbone complet du Groupe NOVARC, qui paraîtra en octobre 2024. La définition des trajectoires de réduction de l'empreinte carbone du Groupe, ainsi que les objectifs par filiale et plans d'action seront mis en place d'ici la fin de l'année 2024.

❖ Consommations d'énergie :

Indicateurs	Division	2022 ³	2023	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	5 335 016,50	5 472 580,64	-3,52
	M&I	1 670 408,23	1 821 388,00	9,04
	NETWORKS	89 680,00	1 591 827,20	77,50
	Total	7 902 224,73	8 560 473,30	8,33
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	3 233 289,80	2 882 732,00	-10,84
	M&I	1 883 544,92	1 710 592,00	-6,82
	NETWORKS	1 224 048,00	743 080,00	-39,29
	Total	6 293 127,72	5 336 04,00	-15,20
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	8 173,40	5 376,28	-34,22
	M&I	40 879,00	48 648,00	19
	NETWORKS	92 185,00	90 321,00	-2,02
	Total	141 237,40	144 345,28	2,2
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	7 383,70	-	N/P
	M&I	-	-	N/P
	NETWORKS	-	-	N/P
	Total	7 383,70	-	N/P
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	31 843,00	37 035,00	16,30
	M&I	23 290,00	21 007,00	-9,80
	NETWORKS	3 899,00	10 437,00	167,68
	Total	59 032,00	68 479,00	16
Conso. fuel lourd en L	SAFETY	-	-	-
	M&I	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-
	Total	-	-	-
Conso. Diesel en L	SAFETY	147 161,94	157 375,12	6,94
	M&I	248 881,24	212 692,68	-14,54
	NETWORKS	16 717,50	20 980,18	25,50
	Total	412 760,69	391 047,98	-5,26
Conso. Essence en L	SAFETY	54 354,38	52 295,21	-3,79
	M&I	32 991,29	92 558,12	180,55
	NETWORKS	1 765,00	1 356,80	-23,13
	Total	8 9110,67	146 210,13	64,08

Le Groupe NOVARC affine chaque année ses indicateurs de consommation d'énergie afin de refléter plus objectivement son impact environnemental. C'est pourquoi il a été fait la distinction entre le gaz naturel, le gaz Propane et le gaz Butane, et entre le fuel domestique et le fuel lourd, ces sources d'énergie n'ayant ni la même utilité, ni le même facteur d'émission. Il a été constaté que peu de filiales du Groupe NOVARC utilisent du fioul domestique et qu'aucune filiale n'utilise du fioul lourd.

En 2022, l'indicateur concernant les consommations de carburant a également été affiné afin de prendre en compte les différents carburants disponibles à la pompe : le Diesel et l'Essence Sans Plomb. La consommation des véhicules en 100% électrique n'est pas prise en compte dans le calcul. L'indicateur

³ Données publiées en FY22 : Conso. Gaz naturel en KWh : 1 883 544,92 KWh pour la Division NOVARC M&I. La donnée consolidée du Groupe était publiée à 6 340 882,72 KWh. / Conso Diesel : 389 474,69 L, dont 225 595,24 L pour la Division M&I. Les données ont été modifiées en raison d'une mise en cohérence de la méthode de calcul entre les années N et N-1.

⁴ Données publiées en FY22 : Conso. Gaz naturel en KWh par salarié : 4 261,41 KWh pour la Division NOVARC M&I. La donnée

pourra être affiné au cours de l'exercice 2024 afin de prendre en compte les déplacements domicile-travail de tous les salariés du Groupe. Les données sont issues des relevés de notes de frais des véhicules de fonction et/ou de location courte durée, mais aussi du suivi comptable des filiales.

- Toutes les filiales du Groupe NOVARC ont reporté leurs données. Le périmètre est le suivant :

Indicateurs	% du CA	% des Effectifs au 31/12
Electricité	96	90
Gaz naturel	96	90
Carburant	90	85
Fioul lourd	96	90
Fioul domestique	96	90
Gaz butane	96	90
Gaz propane	96	90

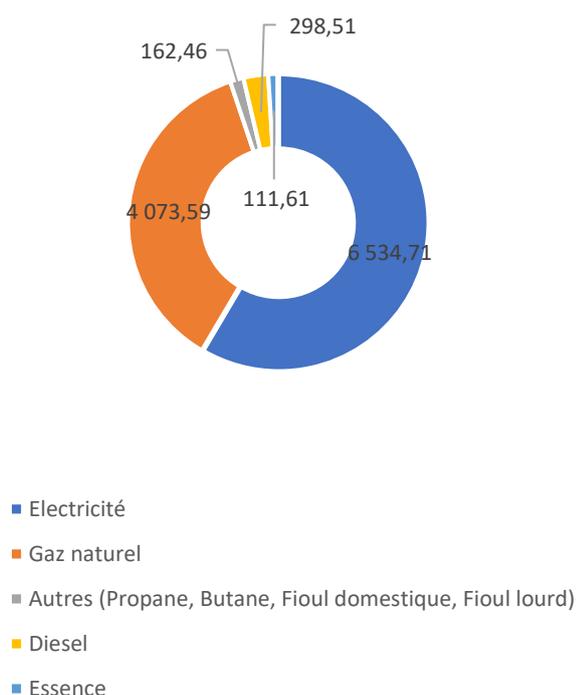
Le Groupe NOVARC calcule la consommation d'énergie par unité d'effectifs :

Conso. d'énergie par unité d'effectifs	Division	2022 ⁴	2023	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	9 198,30	8 889,91	-3,35
	M&I	3 779,20	3 810,43	0,83
	NETWORKS	4 873,91	6 291,81	29,09
	Total	6 552,42	6 534,71	-0,27
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	5 574,64	4 978,81	-10,69
	M&I	4 153,37	3 578,64	-13,84
	NETWORKS	6 652,43	2 937,08	-55,85
	Total	5 218,18	4 073,59	-21,93
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	14,09	9,29	-34,11
	M&I	92,49	101,77	10,04
	NETWORKS	501,01	357,00	-28,74
	Total	117,11	110,19	-5,91
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	12,73	-	N/P
	M&I	-	-	N/P
	NETWORKS	-	-	N/P
	Total	6,12	-	N/P
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	54,90	63,96	16,51
	M&I	52,69	43,95	-16,60
	NETWORKS	21,19	41,25	21,19
	Total	48,95	52,27	6,79
Conso. fuel lourd en L	SAFETY	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-
	M&I	-	-	-
	Total	-	-	-
	SAFETY	253,73	271,81	7,12

consolidée du Groupe était publiée à 5 257,78 KWh. / Conso Diesel par salarié : 322,95 L, dont 510,40 L pour la Division M&I. Les données ont été modifiées en raison d'une mise en cohérence de la méthode de calcul entre les années N et N-1.

Conso. Diesel en L	M&I	563,08	444,96	-20,98
	NETWORKS	90,86	82,93	-8,73
	Total	342,26	298,51	-12,78
Conso. Essence en L	SAFETY	93,71	90,32	-3,62
	M&I	74,64	193,64	159,42
	NETWORKS	9,59	5,36	-44,09
	Total	73,89	111,61	51,05

Consommation énergétique par unité d'effectifs au cours de l'exercice 2023



Explication des variations :

- **Electricité** : Si nous constatons une légère augmentation de la consommation d'électricité en valeur absolue, la consommation par unité d'effectif est à la baisse. Les plans d'actions et les moyens mis en place en 2022 par les filiales (sensibilisation des salariés, mise en place des détecteurs de mouvement, éclairage leds, gestion centrale et temporisation des climatisations et chauffages, etc.) en matière d'économie d'énergie ont porté leurs fruits sur l'année 2023.

- **Gaz** : Malgré l'utilisation par certaines filiales du gaz comme moyen de production (soudure) et l'arrivée d'une filiale étrangère de taille conséquente dans la Division Networks, nous constatons une diminution de la consommation de gaz, en valeur absolue et par unité d'effectifs. Cette baisse est le reflet des plans d'actions et des actions de sensibilisation des filiales. De plus, il n'y a pas eu de consommation de gaz butane par les filiales en 2023.
- **Carburant** : Nous constatons une augmentation de la consommation de carburants entre 2022 et 2023. La quantité de Diesel est en large baisse, tandis que la quantité d'Essence est à la hausse. Cela s'explique notamment par l'augmentation des effectifs commerciaux du Groupe NOVARC, mais également à l'expansion des offres de services des filiales du Groupe NOVARC incluant le développement du contrôle des produits et du service après-vente sur place chez les clients. Il convient de souligner la mutation progressive des véhicules Diesel vers les véhicules hybrides/électriques.
- **Fioul domestique** : L'augmentation de la consommation de fioul vient principalement du fait qu'une société étrangère, intégrée au périmètre 2023, utilise du fioul domestique. L'utilisation du fioul domestique dans le Groupe NOVARC devrait être abandonnée dans les prochaines années.

Le Groupe NOVARC s'engage à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire ses coûts. Cet indicateur permet de connaître les postes de consommation énergétique des différents sites. Les responsables de site, accompagnés des responsables qualité, sensibilisent les collaborateurs du Groupe à limiter leur impact par le biais d'actions d'information et de partage de bonnes pratiques (affichage, communications internes, etc.).

5.1.3. Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)

Longtemps, les ressources naturelles ont semblé inépuisables, et l'humanité ne s'est pas privée de les exploiter. L'Analyse du cycle de vie d'un produit débute toujours par l'extraction de ressources naturelles et prendre conscience de son impact est devenu urgent.

Politique & Actions :

Les matières premières utilisées dans la fabrication de produits du Groupe sont essentiellement l'acier, l'aluminium, les métaux issus des terres rares pour l'électronique, le cuir, le latex, le plastique ainsi que l'eau pour les produits de rénovation principalement dans la Division NOVARC Motion & Industry du Groupe NOVARC.

Une raréfaction de certaines matières premières liée à leur surexploitation ou à des risques d'instabilités politiques engendrerait une augmentation de leur prix, impactant la création de valeur du Groupe.

Des actions sont menées en vue de maîtriser l'exposition au risque matière en démultipliant les sources d'approvisionnement.

Des mesures de réduction de la consommation des ressources ont été mises en place.

Par exemple, la réutilisation des chutes d'aluminium en fonderie, l'utilisation de l'eau en circuit fermé pour l'usinage, le recyclage des produits plastique et des chutes de matières premières, le développement de produits de nettoyage sans eau. Les équipes R&D du Groupe NOVARC se penchent aujourd'hui sur la conception et la fabrication de produits éco-conçus et éco-labellisés et des solutions circulaires, qui permettront au Groupe de réduire sa consommation de matières premières, et de limiter son impact sur l'environnement dans le processus de production grâce à une chaîne de recyclage et de valorisation performante.

Certaines filiales de production se sont penchées sur le développement d'une économie circulaire par les actions suivantes : dépolymérisation des gants, recyclage par cryogénération de produits en fin de vie récupérés auprès des clients, etc.

Mesure de la performance :

❖ Consommation d'eau

L'eau étant une ressource vitale, devenue une matière première rare d'une valeur marchande avérée, il est de notre devoir de limiter l'impact du Groupe sur sa consommation.

Le Groupe NOVARC utilise l'eau à la fois en tant que ressource (eau de consommation courante), mais également en tant que matière première dans la conception de ses produits, notamment et principalement au sein de la Division NOVARC Motion & Industry.

Afin de calculer la consommation d'eau dans les entités du Groupe NOVARC, la méthodologie suivante a été adoptée :

- Certaines entités n'ont pas de factures d'eau en propre, les dépenses étant incluses dans les charges du bâtiment.
- Dans certaines entités, le reporting des consommations d'eau se fait en décalé. Une estimation de la consommation a donc pu être réalisée pour calculer la consommation d'eau de ces entités.

L'indicateur est calculé sur la base du nombre de salariés au 31/12 des sites intégrés au périmètre environnemental du Groupe ayant répondu au questionnaire RSE, soit 1310 salariés au 31/12.

Le calcul de la consommation d'eau a été fait en tenant compte des entités représentant 89,7 % des salariés au 31/12, et 96,4 % du Chiffre d'affaires consolidé comme suit :

Consommation en eau en m3	2022 ⁵	2023	Variation en % N/N-1
SAFETY	21 106,04	28 725,18	36,10
M&I	9 027,61	11 300,36	25,18
NETWORKS	1 990,67	1 157,00	72,05
Total	31 290,65	42 016,20	34,28

Cette augmentation constatée sur la Division NOVARC Networks est à nuancer car la donnée, à périmètre constant (hors filiales nouvellement intégrées), est en baisse de 18,27%.

⁵ Données publiées en FY22 : 20 781,04 m3 pour la Division Safety / 30 965,65 m3 pour le Groupe. La donnée a été corrigée suite à la reprise des factures par une société de la Division Safety.

A l'instar de la consommation d'énergie, un indicateur de consommation d'eau par unité d'effectifs a été mis en place et sert de levier pour mettre en place des actions de diminution de la consommation d'eau dans les entités :

Conso. en eau en m3 par salarié	2022 ⁶	2023	Variation en % N/N-1
SAFETY	36,39	49,61	36,33
M&I	20,42	23,64	15,75
NETWORKS	6,29	7,29	25,13
Total	25,94	32,07	23,62

Cette augmentation constatée sur la Division NOVARC Networks est à nuancer car la donnée, à périmètre constant (hors filiales nouvellement intégrées), est en baisse de 19,58%.

Explication des variations :

Nous constatons une augmentation globale de la consommation d'eau en valeur absolue de 34 % égale à celle constatée en 2022, mais également en unité d'effectifs de 23,62 %. Ces variations peuvent être expliquées par différents faits marquants :

- En 2023, le Groupe NOVARC a intégré au périmètre de reporting une filiale de taille conséquente. Cette filiale consomme à elle seule près de 50% de la consommation totale d'eau dans la Division NOVARC Networks.
- Une fuite d'eau importante a été détectée tardivement dans une filiale de la division NOVARC Safety.
- Les filiales de la Division NOVARC Motion & Industry utilisent l'eau comme matière première de production (composition des produits chimiques et d'entretien). Certaines de ces filiales n'ont pas de compteurs spécifiques leur permettant de distinguer l'eau de consommation et l'eau de production.
- La production et le chiffre d'affaires du Groupe ayant largement augmenté, il est normal de constater une augmentation de la consommation d'eau.
- Certaines filiales de la Division Motion & Industry ont modifié leurs méthodes de production et privilégient désormais l'achat de formulations chimiques plus concentrées, nécessitant une quantité d'eau plus importante pour obtenir un produit fini.

- Une filiale de la Division NOVARC Safety a modifié ses méthodes de production, les bacs de rétention d'eau étant vidés plus souvent, et donc, remplis plus souvent.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs devront être renforcées afin de maîtriser l'impact du Groupe en matière de consommation d'eau.

Des plans d'actions seront mis en place au niveau de chaque Division et de chaque entité du Groupe NOVARC afin de permettre notamment :

- L'optimisation du processus de rinçage des produits industriels ;
- L'installation systématique d'économiseurs d'eau (chasse d'eau, robinets, machinerie) ;
- La détection et la réparation des fuites d'eau, notamment avec l'installation de détecteurs infra-rouge ;
- La distinction des eaux de production et des eaux de consommation avec l'installation de doubles compteurs dans les filiales utilisant l'eau comme matière première

❖ Autres matières premières

Des indicateurs concernant l'évaluation de la performance de l'utilisation des matières premières (aluminium, latex, acier, métaux issus de terres rares, matières plastiques pour les produits et les emballages, produits chimiques) ont été développés pour l'exercice 2021. L'indicateur a été valorisé à partir des montants en euros des matières première achetées.

Les matières principales utilisées par le Groupe NOVARC, en dehors de l'eau pour la production de produits chimiques et d'entretien ont été relevées par le Service Achats, qui s'est donné la mission de centraliser au maximum l'achat de ces matières, sont les suivantes :

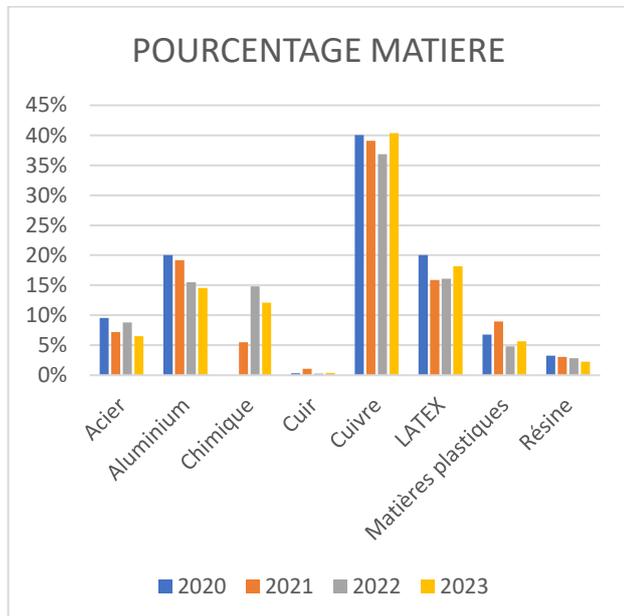
- ❖ Le cuivre
- ❖ L'aluminium
- ❖ L'acier
- ❖ Le cuir
- ❖ Le latex
- ❖ Le plastique
- ❖ Les produits chimiques
- ❖ La résine

⁶ Données publiées en FY22 : 35,83 m3 pour la Division Safety / 25,68 m3 pour le Groupe. La donnée a été corrigée suite à la reprise des factures par une société de la Division Safety.

Les données ainsi remontées concernent 9 entités de production du Groupe NOVARC (contre 7 en 2022)⁷ :

- 5 filiales représentant 31% du CA et 55% des effectifs au 31/12 des filiales de production de la Division NOVARC Safety intégrées au périmètre ;
- 2 filiales représentant 18% du CA et 26% des effectifs au 31/12 des filiales de production de la Division NOVARC M&I intégrées au périmètre ; Ce pourcentage est à modérer car les données n'étaient pas disponibles hors France (41% du CA des filiales et 45% des effectifs au 31/12 des filiales françaises de production).
- 2 filiales représentant 69% du CA et 62% des effectifs au 31/12 des filiales de production de la Division NOVARC Networks intégrées au périmètre.

Le Service Achats du Groupe NOVARC a modifié la méthode de répartition des achats au niveau du Groupe NOVARC en se concentrant cette année sur les achats de matière première brute, sans prendre en compte les produits semi-finis ou finis contenant de la matière première brute. Les données publiées dans la DPEF 2022 ne sont donc plus d'actualité.



Suite à la remontée de ces indicateurs par différentes filiales du Groupe NOVARC au cours de l'exercice 2023, et à l'étude des matières premières par le Service Achats du Groupe NOVARC, il a été

constaté que le Groupe pouvait être soumis aux fluctuations des prix de ces matières, mais également aux délais d'approvisionnement et aléas dans le transport jusqu'aux usines de production.

Une raréfaction de certaines matières premières liée à leur surexploitation, à de la spéculation (ex. : le cas de l'acier et des composants électroniques) ou à des risques d'instabilités politiques engendrerait une augmentation de leur prix, impactant la création de valeur du Groupe et l'impossibilité de se fournir auprès des fournisseurs historiques.

La Direction des Achats du Groupe NOVARC a pour objectif de coordonner et centraliser l'achat des matières premières nécessaires à l'activité de chaque entité du Groupe afin d'uniformiser les données, d'optimiser les dépenses et d'anticiper les éventuelles pénuries. Les sources d'approvisionnement des matières premières ont été démultipliées et rapatriées, pour la plupart, en France. Aujourd'hui, la majorité des fournisseurs du Groupe NOVARC sont des fournisseurs français et européens.

Un plan d'actions a été établi afin de pérenniser l'activité du Groupe NOVARC, comprenant notamment les objectifs suivants :

- Mesures de réduction de la consommation de matières premières (ex : réutilisation de chutes d'aluminium, recyclage des produits plastique et cartons) ;
- Multiplication des sources d'approvisionnement ;
- Etude de produits éco-conçus et écolabellisés ;
- Développement d'une économie circulaire (dépolymérisation des gants, recyclage par cryogénéisation de produits en fin de vie récupérés auprès des clients, etc.) ;
- Rapatriement des fournisseurs en Europe et en France.
- Réduction des matières premières non recyclables.

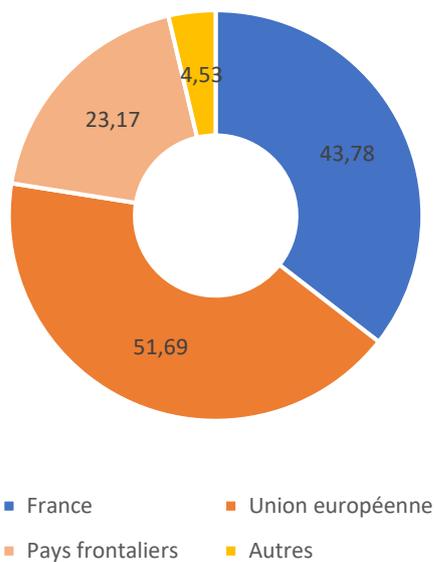
Il peut également être constaté que les sources d'approvisionnement du Groupe NOVARC sont principalement basées en Europe, près de 44 % des fournisseurs étant en France (contre 47 % en N-1). L'objectif du Groupe NOVARC est d'atteindre plus de

⁷ Représentant 23,90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 31,85 % des salariés au 31/12

36 % de fournisseurs en France ou dans les pays limitrophes :

Pays en %	2020	2021	2022	2023
France	41,16	47,12	47,08	43,78
Union européenne	49,68	50,99	47,75	51,69
<i>Dont pays frontaliers</i>	22,61	24,33	20,99	23,17
Autres	9,16	1,90	5,17	4,53

Répartition des fournisseurs principaux en %



Certaines matières premières n'ont pas de fournisseurs en France ou dans les pays limitrophes.

En 2023, il y a eu plus d'achats de matières premières qu'en 2022. En effet, avec une augmentation de plus de 12 % du Chiffre d'affaires du Groupe, la production de produits a été plus importante en 2023.

Le cuivre occupe une place prépondérante dans les achats effectués : il s'agit d'un matériau nécessaire à la fabrication des composants électriques.

5.1.4. Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués

De par ses valeurs le Groupe NOVARC, entend respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Politique & Actions

Les différentes activités industrielles de production des produits du Groupe sont susceptibles de polluer les sols et l'eau par le rejet accidentel dans le sol ou dans les nappes phréatiques des huiles de production ou des produits dangereux stockés.

Les 9 filiales industrielles et les filiales certifiées ISO 14001 ont mis en place des mesures de prévention visant à éviter ces risques de pollution. Les Responsables de sites ainsi que les QHS effectuent régulièrement des contrôles afin de vérifier le respect de ces mesures.

Parmi les filiales intégrées au périmètre de la DPEF 2022, un site industriel du Groupe NOVARC est classé suivant la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les numéros de rubrique 2564, 2661 et 2940. Ce site, soumis à enregistrement, n'est pas classé SEVESO. 6 sites industriels sont soumis à déclaration et déclaration avec contrôle périodique. 8 Sites sont classés BASIAS. Cette donnée pourra être amenée à évoluer avec l'intégration des filiales de la nouvelle Division du Groupe NOVARC.

Des contrats d'enlèvement des déchets de matières premières et des huiles de production sont conclus avec des prestataires externes sur tous les sites industriels.

Les produits dangereux sont stockés sur des bacs de rétention pour éviter la pollution accidentelle des sols ou de l'eau.

Lors des opérations d'acquisitions de filiales, NOVARC conduit systématiquement un audit environnemental de la cible concernant les rejets dans l'eau et dans les sols.

Mesure de la performance :

Après intégration d'une nouvelle filiale espagnole en 2022, le Groupe NOVARC compte 9 sites certifiés ISO 14001, dont 3 à l'étranger et 6 en France qui représentent 47 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 34,5 % des salariés au 31/12 du Groupe.

- 0 Mise en demeure sur les sites classés ICPE du Groupe NOVARC en France.
- 0 Accident ayant nécessité une déclaration d'accident pour laquelle la responsabilité de NOVARC est engagée en matière de pollution.

Des indicateurs de performance concernant la quantité de déchets valorisés ont été introduits dans le protocole de reporting en 2019, développés dans le protocole de reporting en 2020 et améliorés dans le protocole de reporting en 2021. Les filiales ayant répondu aux exigences du reporting ont produit et recyclé la quantité de déchets suivante :

Indicateurs	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1
Quantité de déchets produits en tonnes	SAFETY	446,74	551,39	23,43
	M&I	488,84	587,05	20,09
	NETWORKS	126,27	281,83	123,19
	Total	1061,85	1 420,27	33,75
Dont déchets dangereux	SAFETY	18,21	39,63	117,55
	M&I	229,52	261,86	14,09
	NETWORKS	-	17,50	Non pertinent
	Total	247,73	318,99	28,76
Dont déchets non dangereux	SAFETY	428,52	511,77	19,43
	M&I	259,32	325,18	25,40
	NETWORKS	126,27	264,33	109,34
	Total	814,11	1 101,29	35,27
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	SAFETY	177,65	225,64	27,02
	M&I	265,67	273,80	3,06
	NETWORKS	4,50	202,53	Non pertinent
	Total	447,82	701,97	56,75
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	SAFETY	39,76	40,92	2,91
	M&I	54,34	46,64	-14,18
	NETWORKS	3,56	71,86	Non pertinent
	Total	42,17	49,42	17,19

Afin d'améliorer le reporting en 2021, la distinction a été faite entre les déchets dangereux (huiles minérales usagées, produits chimiques, acide, DEEE, emballages souillés, eaux de récupération, etc.), et les déchets non dangereux (bois, acier et

ferraille, emballages non souillés, cartons, déchets ménagers, etc.).

Les filiales incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe NOVARC représentent 84,88 % des salariés au 31/12 du Groupe et 89,7 % du chiffre d'affaires consolidé.

Nous pouvons constater en 2023 une augmentation de la production de déchets en raison notamment de l'augmentation de la quantité de produits vendus (et du chiffre d'affaires réalisé) en 2023.

Certaines sociétés de la Division Motion & Industry ont revu leur méthode de production et achètent leur matière première en plus petits contenants, plus concentrés, afin de préserver la qualité des produits. Il y a donc une plus grande quantité de

contenants pour la même quantité de produits. En parallèle, le taux de recyclage des déchets produits a augmenté de 17%, les filiales ayant amélioré leur gestion du recyclage en faisant appel à des sociétés spécialisées.

Certaines entités ont en effet aujourd'hui misé sur des procédés de fabrication moins polluants et une baisse de production de déchets devrait être constatée dans les années à venir à périmètre constant.

Des actions sont mises en place pour en recycler et en valoriser une grande partie. Des contrats d'enlèvement des déchets sont mis en place dans les entités et un suivi des catégories de déchets est effectué.

5.2. LES RISQUES SOCIAUX

5.2.1. Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux

Les filiales du Groupe NOVARC développent, fabriquent et commercialisent différents produits dans le secteur de l'Industrie automobile et de la sécurité électrique. Ces activités sont possibles grâce à des chaînes de production performantes et développées. Par ces différentes activités et malgré la prévention des risques et les diverses mesures mises en place pour limiter l'exposition des salariés à ces risques, des accidents humains et mécaniques peuvent se produire. Les principaux risques identifiés touchent essentiellement les ouvriers, plus susceptibles d'être atteints sur site par des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) affectant les travailleurs sur chaîne de production, ou par le port de charges, ou encore des risques liés à un mauvais positionnement au niveau des machines.

Le Bilan social français concerne l'intégralité des filiales situées sur le territoire français qui ont une activité sur site et comptant des effectifs, soit 29 filiales représentant 65,9 % du Chiffre d'affaires du Groupe et 66,9 % des effectifs totaux du Groupe au 31/12. Le Bilan social étranger à quant à lui été élargi et passe de 11 filiales à 13 filiales représentant 30,4 % du Chiffre d'affaires du Groupe et 22,8 % des effectifs totaux du Groupe au 31/12.

En plus des données intégrées au logiciel de reporting du Groupe NOVARC, accessible à toutes les filiales, le Service RH du Groupe a mis en place un outil de reporting automatisé des données sociales pour les filiales françaises afin de faciliter le reporting RSE en matière sociale. Ce développement constitue un événement majeur de l'exercice 2023. Le Bilan social français et étranger sur l'exercice 2023 reste simplifié. Il sera de nouveau développé lors de l'exercice 2024 au regard des nouvelles exigences de la CSRD.

❖ Politique & Actions

L'enjeu de NOVARC est de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs qui nécessitent une vigilance de tous les instants.

NOVARC met à disposition de ses collaborateurs des moyens techniques pour travailler en sécurité grâce aux machines, matériels et équipements qui font l'objet de contrôles périodiques obligatoires ainsi que les EPI requis.

20 responsables QHS dans le Groupe sont en charge d'évaluer les risques professionnels liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles ainsi qu'aux risques psycho-sociaux et de mettre en application les mesures de prévention figurant dans les documents uniques des différents sites. Des actions de prévention par le biais de formation sont régulièrement mises en place sur les différents sites.

Les nouveaux embauchés bénéficient d'une sensibilisation aux règles de sécurité lors de leur prise de fonction dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Le Groupe a renouvelé en juillet 2021 la communication sur la culture sécurité qui doit guider l'ensemble des sites afin d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des salariés. Nous choisissons d'agir sur les accidents du travail, l'absentéisme, les maladies professionnelles et le bien-être au travail. Chaque site en France sera visité par le Directeur des Ressources Humaines et un consultant sécurité et donnera lieu à l'établissement de rapports d'audits.

Certains sites ont mis en place des actions systématiques à la suite chaque accident du travail :

- Analyse des causes de tous les AT par le responsable QSE et le CSE.
- Revue annuelle du document unique avec mise à jour des nouveaux risques.
- Revue des AT lors de chaque réunion CSE.

Des points hebdomadaires et mensuels sont effectués par les Directeurs de site et responsables QSE avec leurs équipes. Des audits internes et externes (AFAQ) ont également lieu dans les filiales

certifiées ISO 9001 dans le cadre de la démarche qualité et sécurité.

Le Groupe ambitionne à court terme la certification ISO 45001 de ses filiales, afin de répondre aux principaux objectifs de la norme, qui sont l'amélioration de la sécurité des employés, la réduction des risques sur le lieu de travail et la création des conditions de travail meilleures et plus sûres.

Mesure de la performance :

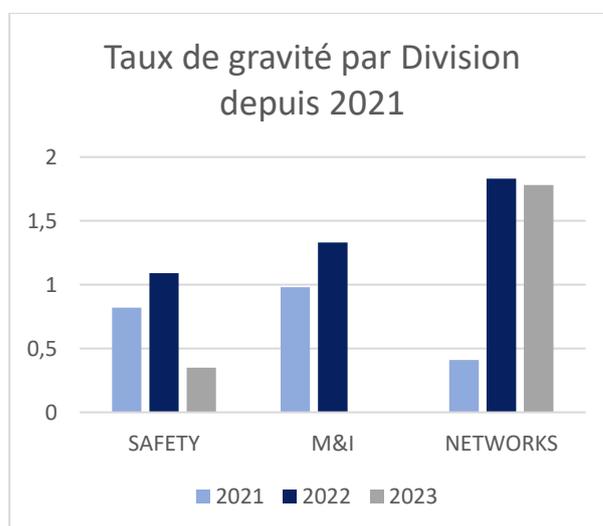
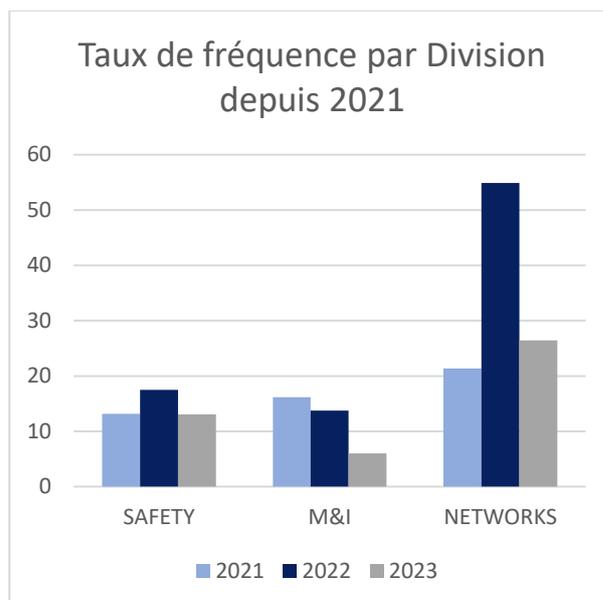
En 2023, sur les sites français, 31 accidents du travail dont 25 accidents du travail avec arrêt (contre 45 en 2022) et 6 accidents de trajet (contre 3 en 2022) ont eu lieu : ils concernent 13 sites. Le taux de fréquence de 2023 est de 15,06 % (23,94 en 2022, le taux de gravité est de 0,78 % (1,53 % en 2022). Le TRIR est de 3,73 % en 2023, il était de 5,67% en 2022.

Concernant les 13 sites étrangers inclus dans le périmètre, 18 accidents du travail dont 3 accidents avec arrêt (contre 17, dont 3 avec arrêt en 2022) et 1 accident de trajet (contre 1 en 2022) ont eu lieu : ils concernent 4 sites. Le taux de fréquence est de 7,01 % (contre 8,70 % en 2022) et le taux de gravité est de 0,10 % (contre 0,10 % en 2021). Le TRIR est de 8,41 %. En 2022, il était de 9,86 %.

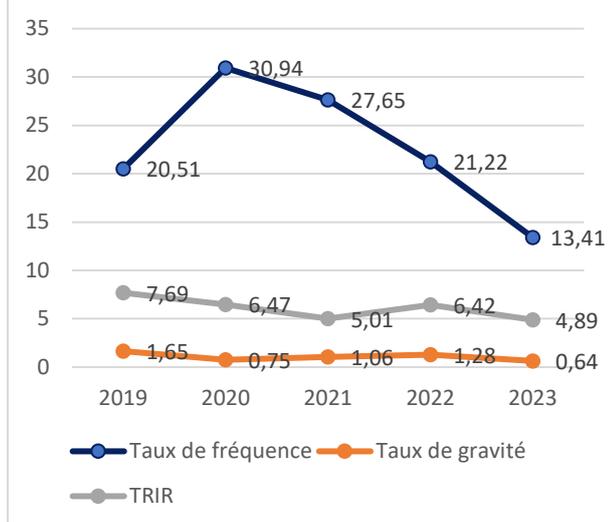
Au niveau du Groupe, pour les filiales incluses dans le périmètre, le taux de fréquence des accidents du travail est de 13,41 % (contre 21,22% en 2022). Le taux de gravité quant à lui est de 0,64 % (contre 1,28 % en 2022). Le TRIR du Groupe, est quant à lui de 4,69 %. Il était de 6,42 % en 2022.

Indicateur	Périmètre	2022	2023
Taux de fréquence	France	23,94	15,06
	Etranger	8,70	7,01
	Groupe	21,22	13,41
Taux de gravité	France	1,53	0,78
	Etranger	0,10	0,10
	Groupe	1,28	0,64
TRIR	France	5,67	3,73
	Etranger	9,86	8,41
	Groupe	6,42	4,69

Le Groupe NOVARC s'est engagé à maintenir un taux de fréquence inférieur à 23,70% en 2023. Ces objectifs sont largement atteints, le taux de fréquence des accidents du travail au cours de l'année 2023 étant de 13,41%.



Evolution du taux de fréquence, taux de gravité et TRIR de 2019 à 2023



Le taux de gravité, du TRIR et du taux de fréquence ont largement diminués au cours de l'exercice 2023. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que certaines filiales ont mis en place des mesures d'amélioration :

- Révision de l'organisation du stockage et sécurisation des zones de stockage des produits sensibles

- Réaménagement des lignes de production pour une implantation rationnelle des machines, diminuant les manipulations et déplacements ;
- Changement de direction ;
- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail avec des tables levantes ;
- Robotisation des tâches répétitives ;
- Revue des postes de travail, particulièrement pour le nettoyage et la manipulation de produits chimiques,
- Contrôle systématique du port des équipements de protection individuelle (EPI).

Les actions correctives suivantes sont mises en place sur les sites pour limiter les accidents :

- Visites mensuelles de sécurité du responsable QSE et du responsable de pôle afin de détecter les risques potentiels non traités.
- Mise à jour des risques présents dans le document unique.
- Amélioration continue des postes de travail.
- Remontée de toutes les situations à risque à la Direction par des alertes sécurité.
- Analyse de tous les AT et évaluation des risques afin de les corriger.
- Sensibilisation et formation des collaborateurs.

5.2.2. Risques sociaux liés à l'absentéisme

❖ Politique & Actions

Comme toutes les entreprises du secteur privé, NOVARC est impacté par le taux d'absentéisme, facteur de baisse de la productivité et de la valeur ajoutée et l'un des enjeux forts du Groupe est de le réduire. Mais identifier les causes profondes de l'absence permet une meilleure prévention de l'absentéisme, en agissant sur les facteurs de risques et en développant les facteurs d'engagement.

En France, l'absentéisme s'est stabilisé dans secteur privé d'après la 15^e édition du baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement Ayming-AG2R La Mondiale, publiée en 2023. Ce taux est passé de 4,72% en 2017 à 6,7% en 2022. Cette nouvelle édition souligne une hausse du taux d'absentéisme en France de 21% entre 2019 et 2023. Derrière ces chiffres se cachent des disparités fortes entre secteurs d'activités et entre localisations régionales.

Mesure de la performance :

Le taux d'absentéisme dans les filiales françaises est de 4,32 % au 31/12/2023 contre 5,68 % au 31/12/2022.

Le taux d'absentéisme dans les 13 filiales étrangères incluses dans le périmètre est de 4,75 % au 31/12/2023 contre 4,71 % au 31/12/2022.

Le taux d'absentéisme au niveau du Groupe est de 4,38 % au 31/12/2023 contre 5,51 % au 31/12/2022.

Indicateur	Périmètre	2022	2023
Taux d'absentéisme	France	5,68	4,32
	Etranger	4,71	4,75
	Groupe	5,51	4,38

13 filiales françaises sur 29 sont au-dessus du taux d'absentéisme moyen du Groupe et 5 au-dessus du taux moyen du baromètre Ayding-AG2R La Mondiale.

Les variations annuelles s'expliquent notamment par les actions de sensibilisation des collaborateurs, menées par les équipes de management, sur les conséquences de l'absentéisme et sur la performance économique et financière de l'entreprise. Cette baisse du taux d'absentéisme est également l'une des conséquences positives directes des plans d'actions mis en place au niveau du Groupe, décrits ci-dessous.

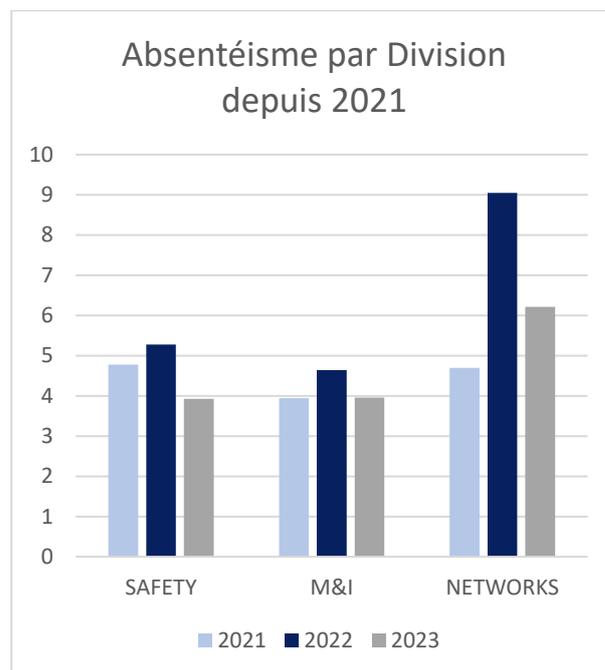
Le taux d'absentéisme est exprimé en pourcentage et correspond au nombre total d'heures d'absence sur le nombre total d'heures travaillées théoriques. Les motifs d'absence pris en compte dans cet indicateur sont :

- les absences pour maladie,
- les absences relatives à des accidents de travail (ou de trajet).

Les absences autorisées ou prévues (de type congés, événement familial) ne sont pas retenues dans cet indicateur.

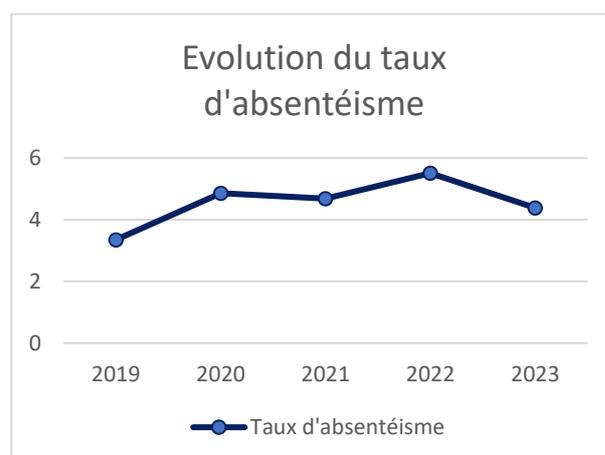
La santé et la sécurité au travail est un axe majeur pour le Groupe NOVARC, et est devenu année après année, une véritable culture d'entreprise. L'esprit d'équipe et l'engagement des collaborateurs sont au cœur de la stratégie de

croissance durable du Groupe NOVARC. La bonne santé et la sécurité de nos collaborateurs est donc un enjeu stratégique.



2 sociétés du Groupe ont un taux d'absentéisme supérieur à 10% (1 société en France et 1 société à l'étranger)

Malgré le fait d'avoir ajouté des sociétés au périmètre du bilan social, le taux d'absentéisme 2023 est plus faible que celui de 2022. L'intégration de nouvelles filiales s'accompagne d'une harmonisation des politiques internes en faveur d'une gestion proactive de l'absentéisme.



En raison de l'intégration de nouvelles filiales dans le Bilan social français et étranger, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'implémentation du logiciel de reporting du Groupe dans les filiales, la

répartition des absences en fonction du sexe, de l'âge et du statut ne peut être publiée de façon harmonisée au niveau du Groupe pour l'exercice 2023.

L'objectif du Groupe est de maintenir le taux d'absentéisme inférieur au taux national. Avec un taux d'absentéisme dans les filiales françaises de 4,75%, le Groupe a atteint son objectif.

Des plans d'actions sont mis en place dans les filiales concernées afin de maintenir le taux d'absentéisme au niveau de la moyenne nationale :

- Sensibilisation et formation du personnel aux gestes et postures pour lutter contre les TMS et à la gestion du stress par des organismes externes avec l'appui de la médecine du travail ;
- Analyse systématique des causes de tous les AT par la responsable QSE et le CSE après l'AT ; Revue des AT lors de chaque réunion CSE ;
- Revue du document unique 1 à 2 fois par an avec mise à jour des nouveaux risques.

- Création d'événements sociaux divers pour renforcer la cohésion d'équipe.
- Former les managers de proximité à la gestion des conflits ;
- Mise en place d'un entretien systématique à chaque retour d'absentéisme longue durée.

La Direction RH cherche une solution durable pour uniformiser les données sociales des filiales françaises et étrangères incluses dans le périmètre du bilan social. Pour ce faire, la Direction RH a opté pour la solution SIRH qu'elle développe actuellement en étroite collaboration avec le Service Informatique du Groupe NOVARC. Cette solution permettra, à court terme de quantifier le nombre d'effectifs formés, ainsi que le nombre d'entretiens individuels et professionnels passés. En raison cependant des disparités existantes entre les différents pays, l'uniformisation des données ne peut être totale.

5.2.3. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents

Le capital humain est au centre des préoccupations des entreprises car c'est grâce à ce capital qu'elles peuvent développer leur performance et imposer leur place sur le marché. Le Groupe NOVARC est confronté, comme beaucoup d'entreprises, au problème du recrutement de potentiels dont il a besoin pour développer son activité, se transformer et conquérir de nouvelles parts de marché. NOVARC est face à un double défi : Faire venir les candidats susceptibles de correspondre au profil attendu – de plus en plus difficile au regard de la raréfaction de certaines compétences – et fidéliser les collaborateurs déjà présents.

❖ Politique & Actions

L'un des enjeux capitaux de notre Groupe est de recruter des talents hommes et femmes en adéquation avec sa forte croissance et de maîtriser leur attraction et leur rétention.

Le Groupe a recruté en 2017 une Responsable du recrutement afin d'accompagner les filiales dans leurs embauches et mettre en place un processus de recrutement performant.

Une Responsable Gestion des carrières accompagne les collaborateurs du Groupe pour favoriser leur mobilité interne.

Pour attirer les talents, notre Groupe met en œuvre une politique de rémunération incitative.

En matière de dialogue social, la Direction de NOVARC a pris l'engagement fort de la redistribution d'une partie des résultats obtenus au travers de la conclusion d'accords d'intéressement par toutes les filiales françaises du Groupe et récemment, dans certaines filiales étrangères du Groupe.

Afin de favoriser l'attractivité de l'entreprise, l'engagement, la fidélité et la motivation des salariés, le Groupe a mis en place une stratégie à long terme, sa **Marque Employeur**, reposant sur des valeurs profondément ancrées dans l'ADN du Groupe et destinée à :

- Promouvoir l'engagement et la fierté de faire partie du Groupe et des sociétés qui le composent ;
- Attirer et développer de nouveaux talents ;
- Véhiculer les valeurs et les actions qui définissent la culture du Groupe et des sociétés qui le composent ;
- Offrir un cadre de travail qui correspond le mieux aux attentes des salariés actuels ou futurs.

Des plans d'action ont été définis dans le cadre de la Marque Employeur du Groupe NOVARC, avec des objectifs à court et à moyen terme, afin de communiquer, grâce à un Management fort, sur l'identité du Groupe de manière interne (auprès des salariés), et externe (auprès des candidats). Ces actions passent notamment par l'élaboration d'un document synthétique de présentation du Groupe, la publication systématique des offres d'emploi internes du Groupe via son intranet, en favorisant les mobilités professionnelles et géographiques ou en attirant les nouveaux talents grâce à ses engagements attractifs :

- Environnement de travail stimulant et collaboratif, propice à l'innovation, dans des structures à taille humaine ;
- Des lieux de travail agréables et surs, un investissement constant dans les bâtiments et leur aménagement ;
- Des opportunités d'évolution fonctionnelles et géographiques ;
- Le développement des compétences, les opportunités de formation tout au long de la carrière des salariés, de l'accompagnement dans le développement d'une spécialité métier, et une possibilité d'évolution vers une position d'expert le cas échéant ;
- Un package de rémunération et d'avantages sociaux compétitifs.

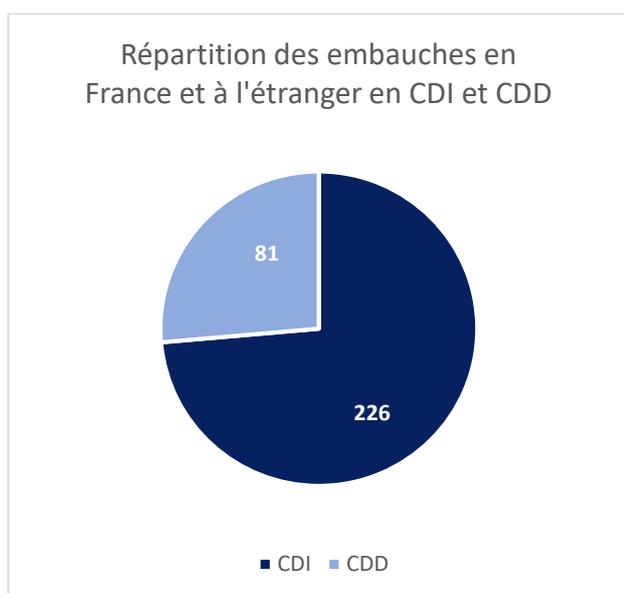
Mesures de la performance :

Au 31/12/2023, le Groupe comptait 1460 salariés, dont 1310 salariés dans les filiales incluses dans le périmètre social, répartis de la manière suivante : 977 salariés à l'étranger et 333 salariés en France dans les filiales incluses dans le bilan social. 150 salariés en France et à l'étranger ne font pas partie du périmètre du Bilan social.

Le nombre total de salariés au 31/12/2022 était de 1269 salariés, dont 1198 salariés dans le périmètre du bilan social, répartis de la manière suivante : 960 salariés en France et 238 salariés à l'étranger,

Soit une hausse de 191 salariés, dont 144 dans les filiales nouvellement intégrées dans le Groupe.

- Nombre d'embauches pendant l'exercice 2023 :



En 2023 le nombre d'embauches dans les filiales intégrées au périmètre est de 307 (contre 299 en 2022), dont 206 embauches en France (contre 181 en 2022). Le nombre d'embauche en CDI en France, dans les filiales intégrées au périmètre est de 151 en 2023, contre 132 en 2022. Dans les 13 filiales incluses dans le périmètre à l'étranger, 101 embauches (contre 118 embauches en 2022), dont 75 embauches en CDI ont été réalisées au cours de l'année 2023. Au niveau du Groupe, il y a donc eu 226 embauches en CDI (contre 66 en 2021).

Embauches CDI / CDD	2022	2023
FRANCE	181	206
CDI	132	151
CDD	49	22
ETRANGER	118	101
CDI	66	75
CDD	52	26
Total Embauches	299	307

A noter que la répartition des embauches en France est de 45,63 % dans la Division NOVARC Safety et 32,52 % dans la Division Motion & Industry, et de 21,84 % dans la Division NOVARC Networks. La répartition des embauches à l'étranger est de 18,81 % dans la Division NOVARC Safety et 73,27 % dans la Division NOVARC Motion & Industry, et de 7,92 % dans la Division NOVARC Networks.

Répartition des embauches en % / division et zone géographique	2022	2023
FRANCE		
SAFETY	45 %	45,62 %
M&I	30 %	32,52 %
NETWORKS	25 %	21,84 %
ETRANGER		
SAFETY	55 %	18,81 %
M&I	45 %	73,27 %
NETWORKS	-	7,92 %

Sur le périmètre France, 179 départs (hors mutations et promotions) ont eu lieu en 2023 contre 146 en 2022 soit un taux de départ de 18,32 % en 2023 contre 15,20 % en 2022, sans compter les 13 mutations comptabilisées. Au total, dans les filiales françaises intégrées au périmètre, le nombre d'effectifs ayant été mutés, promus ou ayant quitté le Groupe est évalué à 218 (contre 154 en 2022).

A l'étranger, il est évalué à 64 (contre 42 en 2022), soit un taux de départ de 19,22 % (contre 17,65 % en 2022), sans compter les 11 mutations comptabilisées. Au total, dans les filiales étrangères intégrées au périmètre, le nombre d'effectifs ayant été mutés, promus ou ayant quitté le Groupe est évalué à 81.

Le Groupe a donc connu 243 départs (i.e. démissions, ruptures conventionnelles, décès,

départs volontaires à la retraite ou préretraite, fin de période d'essai, licenciements économiques, autres licenciements, fin de CDD), ainsi que 32 promotions et 24 mutations/transferts, contre 188 en 2022, dont 3 promotions et 8 mutations, avec un taux de départ estimé à 18,55 % (contre 15,70 % en 2022).

Départs		2022	2023
FRANCE	Causes communes*	146	179
	Mutations	8	13
	Promotions	0	26
	Total mouvement du personnel France	154	218
	Taux de départs*	15,20 %	18,32 %
ETRANGER	Causes communes*	42	64
	Mutations	0	11
	Transferts / Promotions	3	6
	Total mouvement du personnel étranger	45	81
	Taux de départs*	17,64 %	19,22 %
GROUPE	Causes communes*	188	243
	Mutations	8	24
	Promotions	3	32
	Total mouvement du personnel Groupe	199	299
	Taux de départs Groupe*	15,70 %	18,55 %

*Hors promotions, mutations et transferts

Un indicateur relatif au turnover des salariés est utilisé pour apprécier l'évolution du climat social et la motivation des collaborateurs dans les filiales.

Le taux de turnover en France est de 20,31 % en 2023 (((206 entrées + 179 départs) / 2) / 948 X 100 = 20,31 %), contre 17,54 % en 2022.

Le taux de turnover à l'étranger, est de 25,08 % en 2023 (((101 entrées + 64 départs) / 2) / 329 X 100 = 25,08 %) contre 35,40 % en 2022.

Le taux de turnover consolidé du Groupe pour l'exercice 2022 est donc de 21,03 % (((307 entrées + 243 départs) / 2) / 1277 X 100 = 21,53 %), contre 21,03 % en 2022.

Turnover en %	2022	2023
France	17,54 %	20,31 %
Etranger	35,40 %	25,08 %
Groupe	21,03 %	21,53 %

Le Groupe a maintenu une politique de recrutement dynamique en 2023. La création nette d'emploi (nombre de recrutements moins l'ensemble des départs) est de 64 personnes sur l'année 2023 (contre 111 en 2022).

Le taux de turnover a augmenté de près de 2 % : ce constat est à modérer. D'une part, le périmètre du reporting social a augmenté, tout comme le nombre de salariés (de 1198 à 1310). D'autre part, l'intégration d'une filiale étrangère de taille conséquente, comptabilisant près de 5% de l'effectif total du Groupe a contribué à l'augmentation de ce taux.

Le taux de départ a quant à lui augmenté de près de 18 %. Il convient toutefois de nuancer ce pourcentage en raison du poids des départs naturels (fin de CDD) sur le nombre total de départs (44 fins de CDD sur 243 départs, soit 18% des départs).

5.2.4. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers.

Le Groupe NOVARC est confronté au problème de la montée des compétences sur certains métiers techniques et de la nécessité de se montrer sur la scène internationale. D'une part, NOVARC se trouve face à un marché de l'emploi cristallisé. D'autre part, les formations externes sur certains métiers techniques nécessaires au développement du Groupe sont en déclin. Sans ces compétences, il devient difficile d'avancer et de se développer sur un marché toujours plus compétitif.

❖ Politique & Actions

Le Groupe s'est fortement internationalisé au cours de ces dernières années : les collaborateurs à l'étranger représentent près de 28,6 % des salariés au 31/12 (contre 20% en 2022).

L'objectif de NOVARC est de favoriser la communication ainsi que la mobilité des collaborateurs au sein du Groupe.

Pour ce faire, NOVARC, au travers de son Ecole de formation interne NOVARC ACADEMY a mis en place des formations en anglais.

Au cours des dernières années, la Responsable de formation du Groupe a effectué des visites sur tous les sites français pour former et faire adhérer les Directeurs généraux des filiales à la politique formation Groupe.

L'objectif à court et moyen terme est de traduire les orientations stratégiques de la formation en fonction de la pyramide des âges, de l'ancienneté des collaborateurs, de l'évolution des postes et des métiers, des salariés et des difficultés de recrutement sur des métiers en tension. (Régleur/Opérateur sur centres et tours CN, soudeur, fondeur, plasturgie, commerciaux etc...).

Ces métiers en tension sont liés aux bassins d'emploi dans lesquels sont situées certaines filiales.

Une politique de formation sur site d'apprentis ou de jeunes intérimaires a été mise en place par les filiales concernées.

Des formations à certains métiers sont dispensées par notre école de formation interne depuis le début de l'année 2020.

Les résultats pourront progressivement être intégrés dans la déclaration de performance extra-financière dans les prochains exercices.

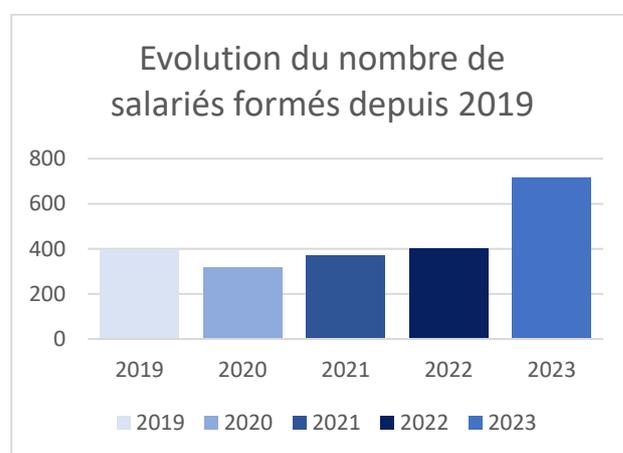
En matière de lutte contre les discriminations et de promotion des diversités, notre Groupe tend à réduire les disparités de répartition entre les hommes et les femmes suivant les catégories socio-professionnelles.

En matière de mesures prises en faveur des personnes handicapées, notre Groupe a pris des mesures pour leur embauche (publication des offres sur le site de CAP Emploi, adaptation des postes de travail), le recours aux services de sociétés employant des personnes handicapées (CAT ou ESAT), ou le versement de contributions à l'AGEFIPH. Le Groupe a à cœur, à court terme, de mener des actions de campagne autour du handicap afin de sensibiliser les salariés du Groupe sur la question.

Mesure de la performance :

- Nombre de salariés formés en langues : 50
- 54,9 % des salariés inclus dans le périmètre du bilan social ont participé à une formation au cours de l'exercice 2023 contre 33,63 % en 2022.
- Les mesures résultant d'une analyse stratégique de la politique de formation seront mises en place à court terme.

	SAFETY + HOLDING	MOTION & INDUSTRY	NETWORKS	GRUPE
Hommes	150	223	128	501
<i>Cadres</i>	58	61	74	193
<i>Non-cadres</i>	92	162	54	308
Femmes	98	89	32	219
<i>Cadres</i>	24	22	14	60
<i>Non-cadres</i>	74	67	18	159



La forte augmentation du nombre de formations entre 2022 et 2023 démontre la volonté du Groupe d'agir pour l'évolution de ses salariés. En 2023, de nombreuses formations obligatoires ont été dispensées, notamment une formation anti-corruption, dispensée par l'organisme de formation NOVARC ACADEMY.

De plus, les filiales intégrées en 2022 qui n'avaient pas de suivi interne des formations ont pu transmettre un suivi en 2023 lors de la campagne de reporting.

Enfin, une société étrangère dont le nombre de salariés représente 9,5% des effectifs inclus dans le

périmètre social a formé un grand nombre de ses salariés.

Plusieurs formations, qui concernent l'ensemble des salariés, ne sont pas à renouveler tous les ans et avaient déjà été suivies par les salariés lors des exercices précédents. Le Groupe NOVARC tient à ce que les formations réglementaires soient effectuées dans les délais impartis.

Cette évolution positive peut également s'expliquer par l'augmentation du nombre de salariés dans le Groupe.

5.2.5. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Promouvoir la diversité et l'égalité des sexes.

Outre la santé et la sécurité au travail, qui sont les priorités du Groupe NOVARC en tant que Groupe industriel présent sur la scène internationale, les questions de bien-être au travail, d'égalité des chances et de participation des collaborateurs à la croissance du Groupe font l'objet d'un suivi attentif.

❖ Politique & Actions

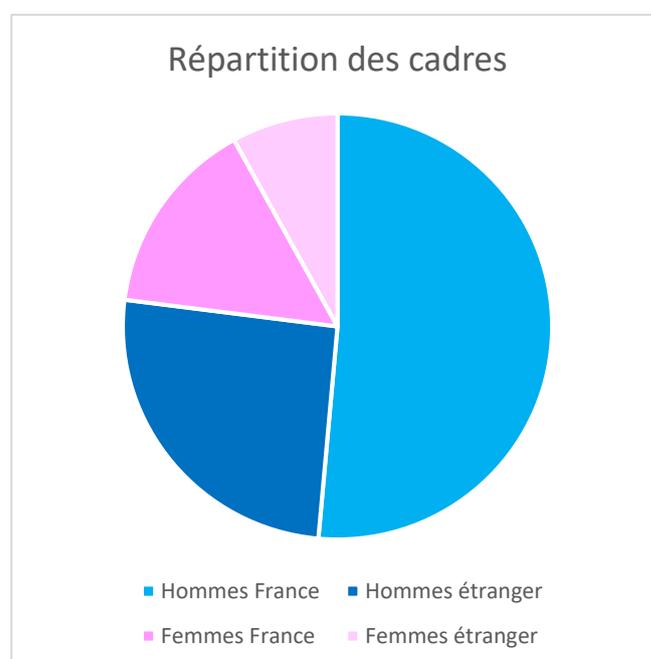
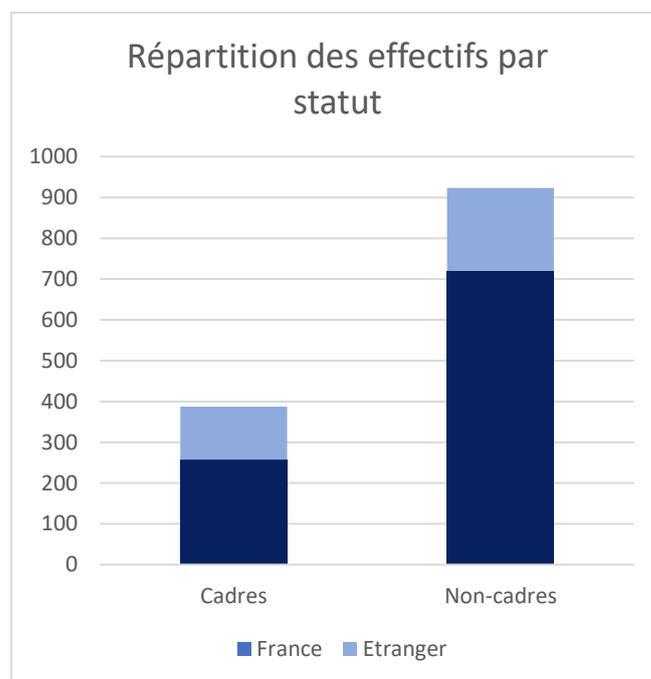
La diversité et l'inclusion font partie de l'ADN du Groupe NOVARC et constituent une richesse pour l'entreprise et un levier essentiel de la performance des équipes présentes au sein de chaque filiale. Le Groupe veille à l'absence de toute discrimination, qu'elle soit liée à l'origine, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle, l'état de santé et/ou le handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale. Ces valeurs sont réaffirmées clairement dans son Code Ethique.

La lutte contre les discriminations correspondant à un enjeu social important, le Groupe s'est fixé l'objectif de n'avoir aucun cas de discrimination avéré rapporté, notamment via sa ligne d'alerte éthique, contrôlée par le Comité d'éthique du Groupe.

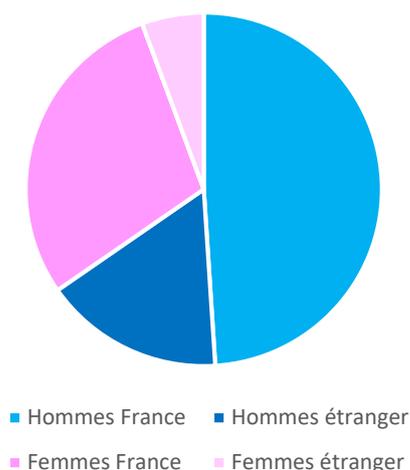
Le Groupe NOVARC valorise et recherche la diversité parmi ses équipes. Le respect mutuel et une politique d'égalité de traitement en matière de recrutement, d'accès aux promotions et de formation professionnelle constituent les leviers d'action principaux. Partout où il est présent, le Groupe NOVARC s'engage à favoriser l'inclusion et à promouvoir la diversité sous toutes ses formes : mixité, nationalités, formations, parcours professionnels, diversité générationnelle, handicap, origines ethniques et sociales. Le Groupe NOVARC reste conscient que dans un environnement industriel où la grande majorité des collaborateurs est affectée aux services d'exploitation, les hommes sont historiquement majoritaires.

Mesure de la performance :

- Répartition des effectifs par sexe et statut en France et à l'étranger :



Répartition des non-cadres



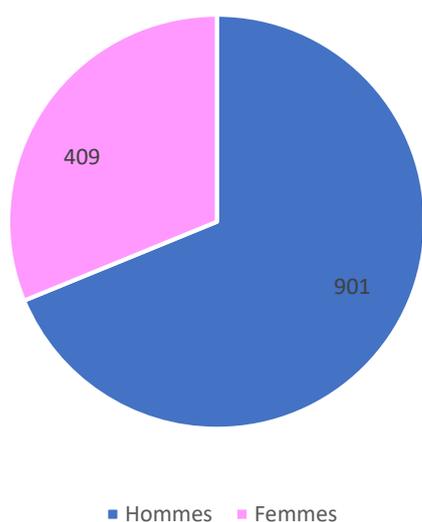
entités étrangères faisant partie du périmètre. La part Hommes-Femmes est de 63 %-37 % pour les entités françaises et étrangères qui font partie du périmètre, contre 66 %-34 % en 2022.

Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et d'ouvriers du fait de la technicité des métiers des différents sites.

- **Au niveau de La gouvernance du Groupe NOVARC** la proportion entre les hommes et les femmes est la suivante :

	Directoire	%	Conseil de Surveillance	%
Nombre de membres F	1	33,3	2	22,2
Nombre de membres H	2	66,7	7	77,8
Total	3	100	9	100

Répartition des effectifs par sexe



- **Salariés en situation de handicap :**

Dans une logique d'amélioration continue et afin d'être le plus exhaustif possible, le Groupe Projet RSE du Groupe NOVARC a pris en compte, pour l'exercice 2023, 13 filiales étrangères incluses au périmètre social du Groupe, contre 11 en 2022.

Indicateur	Pays	2022	2023
Effectif moyen de l'année	France	935,20	937,93
	Etranger	224,39	332,90
	Groupe	1159,59	1270,83
Nombre de travailleurs handicapés	France	37,74	40,58
	Etranger	5	6
	Groupe	42,74	46,58
Part de travailleurs H. sur nombre de salariés au 31/12	France	4,04%	4,33%
	Etranger	2,23%	1,80%
	Groupe	3,69%	3,67%

Pays	Statut	Sexe	2022	2023
France	Cadres	Hommes	187	199
		Femmes	58	58
	Non-cadres	Hommes	438	452
		Femmes	277	268
Etranger	Cadres	Hommes	137	99
		Femmes	55	31
	Non-cadres	Hommes	33	151
		Femmes	13	52
Groupe	Cadres	Hommes	324	298
		Femmes	113	89
	Non-cadres	Hommes	471	603
		Femmes	290	320

La part Hommes-Femmes est de 66 %-33 % pour les entités françaises faisant partie du périmètre. La part Hommes-Femmes est de 75 %-25 % pour les

Le nombre de salariés en situation de handicap en France est supérieur à celui de 2023. En raison de l'augmentation du nombre de collaborateurs de 1198 à 1310 collaborateurs entre 2022 et 2023 dans le périmètre du bilan social, le taux d'embauche de salariés en situation de handicap est passé de 3,67% à 3,98% au niveau du Groupe, soit un taux comparable à celui de 2022.

En France, Sur les 19 filiales comptant plus de 20 salariés :

- 13 filiales ont fait le choix d'embaucher des salariés en situation de handicap, soit 68 % des filiales de plus de 20 salariés incluses dans le périmètre du bilan social français.
- 3 filiales comptant moins de 20 salariés ont fait le choix d'embaucher des salariés en situation de handicap, soit 30 % des filiales de moins de 20 salariés incluses dans le périmètre du bilan social français.

En tout 16 filiales incluses dans le périmètre du bilan social français ont fait le choix d'embaucher des salariés en situation de handicap, soit 50 % des filiales incluses dans le périmètre du bilan social français.

A l'étranger, les obligations concernant l'embauche de salariés en situation de handicap ne sont pas les mêmes qu'en France. Néanmoins, 3 filiales incluses dans le périmètre du bilan social étranger ont fait le choix d'embaucher des salariés en situation de

handicap, soit 23 % des filiales incluses dans le périmètre du bilan social étranger.

En 2023, au niveau du Groupe, ce sont donc 19 filiales, représentant 75% du CA consolidé (contre 17 filiales en 2022 représentant 41,5% du CA consolidé) des filiales incluses dans le périmètre du bilan social consolidé qui embauchent des salariés en situation de handicap.

Les filiales ne répondant pas aux critères ou ne souhaitant pas embaucher des salariés en situation de handicap (pour des raisons, entre autres, d'incompatibilité de poste, de pénibilité du travail, etc.) ont trouvé des alternatives leur permettant de répondre aux exigences légales, en faisant notamment appel à des sociétés employant des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou mental ou en versant des contributions aux Organismes compétents.

Cet indicateur pourra être précisé et développé dans les années à venir.

5.3. LES RISQUES SOCIETAUX

5.3.1. Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits

❖ Politique & Actions

NOVARC conçoit et commercialise des produits de sécurité électrique et des produits chimiques qui doivent être conformes à de nombreuses normes. Le Groupe est soumis à deux types de normes :

- Les normes d'application obligatoire, résultat d'exigences légales (règlements européens, décrets nationaux, etc.) ;
- Les normes d'application non obligatoire, que le Groupe a volontairement choisi de suivre afin de répondre aux demandes des clients.

Dans la plupart des cas, la conformité vis-à-vis d'une norme d'application obligatoire doit être certifiée par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiés par un État, et ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire.

Les normes non obligatoires sont principalement des normes d'essais qui permettent de déterminer des caractéristiques techniques, qui varient en fonction de chaque produit et de l'usage auquel il est destiné.

La réputation du Groupe NOVARC est fondée sur la qualité et la conformité de ses produits.

La réglementation étant en perpétuelle évolution, NOVARC a recruté un Responsable de la veille réglementaire au sein de la Division NOVARC Safety qui suit l'évolution des normes de la Division en vue d'anticiper l'adaptation des produits afin de garantir aux utilisateurs des produits conformes.

Avant la phase de commercialisation, les produits du Groupe NOVARC sont soumis à des tests de conformité dans ses propres laboratoires. Des tests complémentaires effectués par des laboratoires indépendants permettent de qualifier les nouveaux produits à leur utilisation sur le marché de l'électrique. Le Groupe considère qu'il dispose d'équipes de recherche et d'innovation, et peut ainsi concevoir des produits innovants et durables, adaptés aux demandes et aux besoins des clients et respectueuses des réglementations et normes applicables aux activités de chaque entité.

Au sein de la Division NOVARC Motion & Industry, chaque Responsable QSE est en charge de la veille réglementaire concernant la réglementation sur les produits chimiques et le règlement REACH.

Chaque produit chimique doit faire l'objet de la rédaction d'une fiche de données de sécurité accessible aux utilisateurs.

Les entités du Groupe NOVARC n'ont connu aucun cas de non-conformité aux réglementations et/ou codes volontaires.

26 filiales du Groupe faisant partie du périmètre de la DPEF (contre 25 en 2023) dont 19 en France et 7 à l'étranger représentant 90 % du CA total du Groupe (contre 91 % en 2022) ont mis en place un système d'amélioration continue et sont certifiées ISO 9001-2015. Le calcul de cet indicateur est aligné avec le périmètre financier (i.e. inclusion des filiales acquises sur l'année de l'exercice).

Dans ce cadre, les 20 Responsables QSE de ces filiales sont également en charge du contrôle qualité et de la conformité des produits du Groupe.

Mesure de la performance :

Un indicateur concernant le suivi des normes dans la Division NOVARC Safety a été développé et mis en place par l'Expert en Normalisation et Réglementation de la Division et le Directeur Marketing du Groupe NOVARC, en collaboration avec les membres de chaque USP de la Division présente en France et représentant 26,8 % du Chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 35 % de ses salariés au 31/12.

Grâce à ce travail, il a été identifié 314 sous-familles de produits concernées par l'application de 38 normes majeures. Parmi ces sous-familles désignées, 93 se voient appliquer la dernière version des normes.

Chaque filiale du Groupe NOVARC, certifiée ISO 9001 – 2015, a mis en place un indicateur de performance des produits non conformes, pour certaines en volume et pour d'autres en pourcentage. 21 filiales ont renseigné le nombre de produits défectueux, défectueux ou non conformes ayant fait l'objet d'un avoir, d'un retour usine ou d'un échange (contre 16 en 2022).

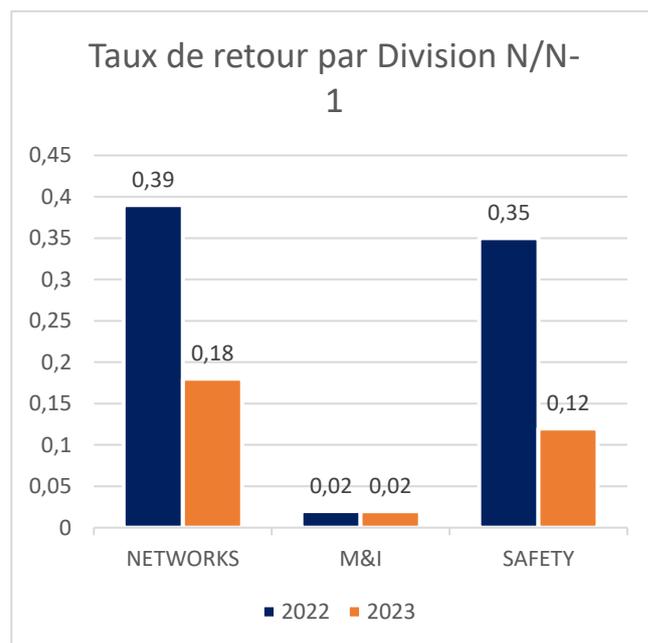
Les filiales non certifiées ou en cours de certification n'ont pas toutes mis en place d'indicateurs de non-conformité au cours de l'exercice 2023.

C'est pourquoi le Groupe a décidé de mettre en place un indicateur relatif au taux de retours clients. Certains produits peuvent être non-conformes aux attentes des clients, défectueux ou défectueux, et plus rarement, échapper au contrôle qualité avant mise sur le marché. Pour satisfaire aux besoins des clients, les entités du Groupe NOVARC peuvent avoir mis en place des procédures de retour des produits non-conformes à la demande client ou présentant des vices/défaillances non constatées lors de la livraison, et imputable à la fabrication. Parfois encore, les clients peuvent émettre des réclamations auprès des entités car le produit reçu n'est pas le même que le produit acheté (ex : problème de marquage, cotes incorrectes, mauvaises références, etc.). Récupération de la donnée sur l'interface SAGE ou toute autre interface (préciser quel logiciel a été utilisé).

Afin de calculer cet indicateur, il a été convenu de prendre en compte (i) le nombre de réclamations introduites par les clients de l'entité concernant une demande d'échange, de remboursement ou un retour simple, et (ii) le nombre de produits vendus grâce à l'interface de données (SAGE, etc.) en place dans l'entité.

Le taux de retours ainsi déterminé au niveau du Groupe pour l'exercice 2023 est de 0,10 % (contre 0,25% en 2022).

L'implémentation d'un nouvel indicateur peut présenter des défis. C'est pourquoi la définition et le process de collecte des données filiales seront fiabilisés pour le prochain exercice. Il concerne 33 sociétés du Groupe, représentant 69,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 91,4 % de effectifs au 31/12. Le taux de retours, pour la Division NOVARC Motion & Industry est de 0,02 % (contre 0,02% en 2022), celui de la Division NOVARC Safety est de 0,12 % (contre 0,35% en 2022), celui de la Division NOVARC Networks est de 0,18 % (contre 0,39% en 2022).



Cet indicateur pourra être élargi et approfondi dans la DPEF 2024.

5.3.2. Services et relations clients

❖ Politique & Actions

Au-delà de la commercialisation d'un produit, le Groupe NOVARC entend accompagner ses clients et assurer un service après-vente de qualité.

La Division NOVARC Energy a mis en place un Service Contrôle et Maintenance (SCEM) concernant 10 familles de produits, accessible depuis son site internet, ainsi qu'une offre de contrôle périodique des matériels de sécurité in situ afin de permettre à ses clients de maintenir son parc de matériels de sécurité en parfait état de fonctionnement et de conformité.

Les 26 filiales du Groupe en France et à l'étranger du Groupe certifiées ISO 9001- 2015, représentant 89,9 % du CA consolidé et 78,4 % des salariés au 31/12, ont mis en place un système d'amélioration continue orienté client ainsi qu'un suivi de la satisfaction de ses clients.

Les 20 Responsables QSE du Groupe ont également la charge du suivi de l'indicateur de la satisfaction client et ont mis en place des enquêtes de satisfaction clients.

Grâce à son organisation axée sur la simplicité, la flexibilité et la réactivité, le Groupe NOVARC, dans le respect de sa culture centrée sur le client, a su également s'adapter aux différentes pénuries de matières premières afin de toujours offrir à ses clients un choix et une quantité de produits adaptés à leurs demandes.

Mesure de la performance :

- Taux de satisfaction client :

Le taux de satisfaction de DPEF 2020 et 2021 avait été calculé sur la base d'un périmètre restreint des deux entités commerciales de la division NOVARC SAFETY (ayant obtenu respectivement 79 % et 68 % de satisfaction), couvrant 89,59 % des sociétés commerciales de la Division et 19 % du périmètre ISO 9001 (en chiffre d'affaires), soit 17,25 % du périmètre Groupe (en chiffre d'affaires).

Les campagnes d'enquête de satisfaction n'étant pas annuelles, en 2023, il n'y a pas eu de nouvelle campagne de satisfaction dans les deux sociétés.

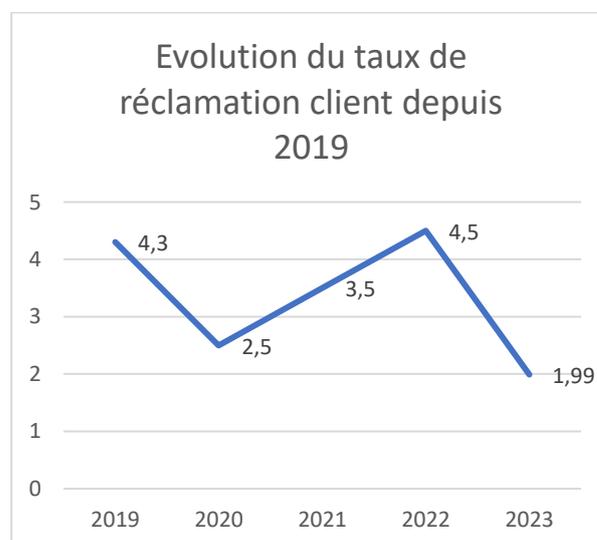
La méthodologie des campagnes de satisfaction client diffère d'une entité à l'autre et nous avons

observé une très forte hétérogénéité des données en termes de questionnaires et de traitement des réponses. Seules 4 entités ont répondu à notre campagne de reporting concernant cet indicateur.

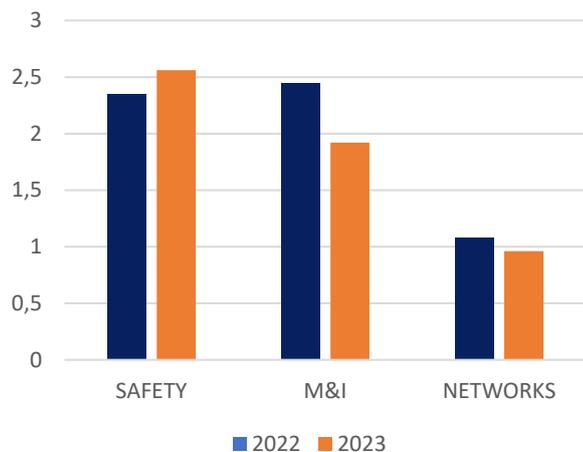
Afin de fiabiliser les données et refléter la réelle satisfaction de ses clients, le Groupe a décidé de mettre en place un nouvel indicateur relatif au taux de réclamation client. et prend en compte toutes les réclamations clients formulées par écrit et tracées dans le progiciel de gestion intégré ou Enterprise Resource Planning (« ERP »), relativement au nombre total de commandes expédiées et enregistrées dans l'ERP. Le ratio est exprimé en pourcentage entre (i) le nombre de Réclamations Clients formulées par écrit et (ii) le Nombre Total de Commande Livrées.

L'amélioration de ce critère ESG démontre la volonté du Groupe d'améliorer la satisfaction de ses clients et d'embarquer l'ensemble de ses collaborateurs dans une stratégie opérationnelle d'excellence. Des objectifs chiffrés ont été quantifiés et un plan d'actions mis en place :

- Renforcement des contrôles qualité à chaque étape du process de fabrication et/ou réception et avant expédition
- Démarche de Certification ISO 10002 des sociétés de commercialisation du Groupe (MDU) à compter de 2024
- La réalisation de la trajectoire se traduit opérationnellement par la réduction de près de 140 réclamations chaque année.



Répartition des taux de réclamation client par division N/N-1



33 filiales entrent dans le périmètre, dont 21 françaises (contre 32 en 2022) représentant 93,8 % du Chiffre d'affaires du Groupe et 91,4 % des effectifs au 31/12 du Groupe.

Le taux de réclamations clients prend désormais en compte 12 société étrangères (contre 9 en 2022) et 21 sociétés françaises (contre 23 en 2022). Le résultat est à modérer car le nombre de réclamations clients n'a pas été renseigné pour 4 société(s), qui représentent 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2023.

Cet indicateur pourra être élargi et approfondi dans la prochaine DPEF.

6. ANNEXE : Tableaux des données RSE à périmètre constant (hors sociétés nouvellement intégrées)

1. Consommation d'énergie (p.34)

Indicateurs	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1	2023 à PC	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	5 335 016,50	5 472 580,64	-3,52	5 147 258,06	3,52
	M&I	1 670 408,23	1 821 388,00	9,04	1 821 388,00	9,04
	NETWORKS	89 680,00	1 591 827,20	77,50	1 043 327,19	16,34
	Total	7 902 224,73	8 560 473,30	8,33	8 011 973,26	1,39
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	3 233 289,80	2 882 732,00	-10,84	2 882 732,00	-10,84
	M&I	1 883 544,92	1 710 592,00	-6,82	1 710 592,00	-6,82
	NETWORKS	1 224 048,00	743 080,00	-39,29	695 355,00	-43,19
	Total	6 293 127,72	5 336 04,00	-15,20	5 288 679,00	-15,96
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	8 173,40	5 376,28	-34,22	5 376,28	-34,22
	M&I	40 879,00	48 648,00	19	48 648,00	19
	NETWORKS	92 185,00	90 321,00	-2,02	85 085,00	-7,70
	Total	141 237,40	144 345,28	2,2	139 109,28	-1,51
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	7 383,70	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	M&I	-	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	NETWORKS	-	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	Total	7 383,70	-	Non pertinent	-	Non pertinent
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	31 843,00	37 035,00	16,30	37 035,00	16,30
	M&I	23 290,00	21 007,00	-9,80	21 007,00	-9,80
	NETWORKS	3 899,00	10 437,00	167,68	1 000,00	-77,14
	Total	59 032,00	68 479,00	16	57 708,00	-5,13
Conso. fuel lourd en L	SAFETY	-	-	-	-	-
	M&I	-	-	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Conso. Diesel en L	SAFETY	147 161,94	157 375,12	6,94	157 375,12	6,94
	M&I	248 881,24	212 692,68	-14,54	212 692,68	-14,54
	NETWORKS	16 717,50	20 980,18	25,50	18 201,48	8,88
	Total	412 760,69	391 047,98	-5,26	388 269,28	-5,93
Conso. Essence en L	SAFETY	54 354,38	52 295,21	-3,79	52 295,21	-3,79
	M&I	32 991,29	92 558,12	180,55	92 558,12	180,55
	NETWORKS	1 765,00	1 356,80	-23,13	1 356,80	-23,13
	Total	8 9110,67	146 210,13	64,08	146 210,13	64,08

2. Consommation d'énergie par unité d'effectifs (p. 35)

Indicateurs	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1	2023 à PC	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	9 198,30	8 889,91	-3,35	8 889,91	-3,35
	M&I	3 779,20	3 810,43	0,83	3 810,43	0,83
	NETWORKS	4 873,91	6 291,81	29,09	5 579,29	14,47
	Total	6 552,42	6 534,71	-0,27	6 440,49	-1,71
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	5 574,64	4 978,81	-10,69	4 978,81	-10,69
	M&I	4 153,37	3 578,64	-13,84	3 578,64	-13,84
	NETWORKS	6 652,43	2 937,08	-55,85	3 718,48	-44,10
	Total	5 218,18	4 073,59	-21,93	4 251,35	-18,53
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	14,09	9,29	-34,11	9,29	-34,11
	M&I	92,49	101,77	10,04	101,77	10,04
	NETWORKS	501,01	357,00	-28,74	455,00	-9,18
	Total	117,11	110,19	-5,91	111,82	-4,52
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	12,73	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	M&I	-	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	NETWORKS	-	-	Non pertinent	-	Non pertinent
	Total	6,12	-	Non pertinent	-	Non pertinent
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	54,90	63,96	16,51	63,96	16,51
	M&I	52,69	43,95	-16,60	43,95	-16,60
	NETWORKS	21,19	41,25	21,19	5,35	-74,76
	Total	48,95	52,27	6,79	47,46	-3,04
Conso. fuel lourd en L	SAFETY	-	-	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-	-	-
	M&I	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-
Conso. Diesel en L	SAFETY	253,73	271,81	7,12	271,81	7,12
	M&I	563,08	444,96	-20,98	444,96	-20,98
	NETWORKS	90,86	82,93	-8,73	97,33	7,13
	Total	342,26	298,51	-12,78	312,11	-8,81
Conso. Essence en L	SAFETY	93,71	90,32	-3,62	90,32	-3,62
	M&I	74,64	193,64	159,42	193,64	159,42
	NETWORKS	9,59	5,36	-44,09	7,26	-24,36
	Total	73,89	111,61	51,05	117,53	59,07

3. Emissions de gaz à effet de serre scope 1&2 (p.33/36)

Indicateur	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1	2023 à PC	Variation en % N/N-1
Emissions de CO2 scope 1&2	SAFETY	1 805,10	1 847,48	-2,29	1 847,48	-2,29
	M&I	1 600,92	1 558,80	2,70	1 558,80	2,70
	NETWORKS	465,71	393,08	18,48	284,51	-27,62
	Total	3 799,36	3 871,73	1,90	3 690,53	-2,86
Emissions de CO2 par salarié scope 1&2	SAFETY	3,19	3,12	-2,13	3,12	-2,13
	M&I	3,53	3,35	-5,03	3,35	-5,03
	NETWORKS	2,14	1,84	-13,83	1,52	-28,78
	Total	3,15	2,96	-6,19	2,97	-5,83

4. Consommation d'eau (p.37/38)

Indicateur	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1	2023 à PC	Variation en % N/N-1
Consommation en eau en m3	SAFETY	21 106,04	28 725,18	36,10	28 725,18	36,10
	M&I	9 027,61	11 300,36	25,18	11 300,36	25,18
	NETWORKS	1 157,00	1 990,67	72,05	94 567,07	-18,27
	Total	31 290,65	42 016,20	34,28	40 971,20	30,94
Consommation en eau en m3 par salarié	SAFETY	36,39	49,61	36,33	49,61	36,33
	M&I	20,42	23,64	15,75	23,64	15,75
	NETWORKS	6,29	7,29	25,13	50,57	-19,58
	Total	25,94	32,07	23,62	32,94	26,94

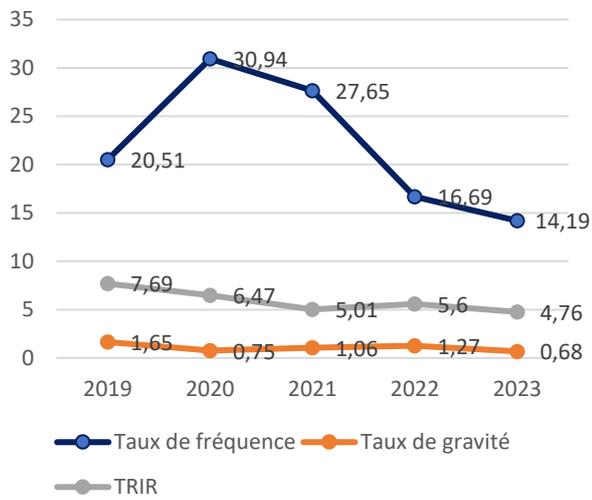
5. Production de déchets (p. 41)

Indicateurs	Division	2022	2023	Variation en % N/N-1	2023 à PC	Variation en % N/N-1
Quantité de déchets produits en tonnes	SAFETY	446,74	551,39	23,43	551,39	23,43
	M&I	488,84	587,05	20,09	587,05	20,09
	NETWORKS	126,27	281,83	123,19	127,83	1,24
	Total	1061,85	1 420,27	33,75	1 266,27	19,25
Dont déchets dangereux	SAFETY	18,21	39,63	117,55	39,63	117,55
	M&I	229,52	261,86	14,09	261,86	14,09
	NETWORKS	-	17,50	Non pertinent	2,20	Non pertinent
	Total	247,73	318,99	28,76	303,69	22,59
Dont déchets non dangereux	SAFETY	428,52	511,77	19,43	511,77	19,43
	M&I	259,32	325,18	25,40	325,18	25,40
	NETWORKS	126,27	264,33	109,34	125,63	-0,51
	Total	814,11	1 101,29	35,27	962,59	18,24
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	SAFETY	177,65	225,64	27,02	225,64	27,02
	M&I	265,67	273,80	3,06	273,80	3,06
	NETWORKS	4,50	202,53	Non pertinent	93,38	Non pertinent
	Total	447,82	701,97	56,75	592,82	32,38
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	SAFETY	39,76	40,92	2,91	40,92	2,91
	M&I	54,34	46,64	-14,18	46,64	-14,18
	NETWORKS	3,56	71,86	Non pertinent	73,05	Non pertinent
	Total	42,17	49,42	17,19	46,82	11,01

6. Santé et sécurité au travail (p. 44/45)

Indicateur	Périmètre	2022	2023	2023 à PC
Taux de fréquence par pays	France	23,9	15,06	15,06
	Etranger	8,70	7,01	9,61
	Groupe	21,22	13,41	14,19
Taux de gravité par pays	France	1,53	0,78	0,78
	Etranger	0,10	0,10	0,13
	Groupe	1,28	0,64	0,68
TRIR par pays	France	5,67	3,73	3,73
	Etranger	9,86	8,41	10,25
	Groupe	6,42	4,69	4,76
Taux de fréquence par Division	SAFETY	17,52	13,07	13,07
	M&I	13,73	6,02	6,02
	NETWORKS	54,87	26,44	36,64
Taux de gravité par Division	SAFETY	1,09	0,35	0,35
	M&I	1,33	0,37	0,37
	NETWORKS	1,83	1,78	2,47
TRIR par Division	SAFETY	5,69	4,83	4,83
	M&I	5,22	3,01	3,01
	NETWORKS	12,44	7,21	8,66

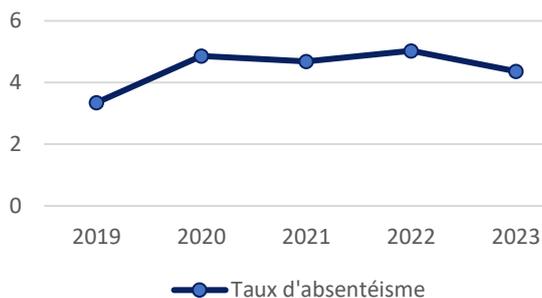
Evolution du taux de fréquence, taux de gravité et TRIR de 2019 à 2023 à PC



7. Absentéisme (p. 46)

Indicateur	Périmètre	2022	2023	2023 à PC
Taux d'absentéisme par pays	France	5,68	4,32	4,32
	Etranger	4,71	7,75	4,71
	Groupe	5,51	4,38	4,36
Taux d'absentéisme par Division	SAFETY	5,28	3,93	3,93
	M&I	4,64	3,96	3,96
	NETWORKS	9,05	6,21	6,53

Evolution du taux d'absentéisme à PC



8. Embauches (p.49)

Embauches CDI / CDD	2022	2023	2023 à PC
FRANCE	181	206	203
CDI	132	151,00	151,00
CDD	49	55,00	55,00
ETRANGER	118	101	93
CDI	66	75	69
CDD	52	26	24
Total Embauches	299	307	299

9. Départs (p.50)

	Départs	2022	2023	2023 à PC
FRANCE	<i>Causes communes*</i>	146	179	179
	<i>Mutations</i>	8	13	13
	<i>Promotions</i>	0	26	26
	Total départs France	154	218	218
	Taux de départs*	15,20 %	18,32%	18,32%
ETRANGER	<i>Causes communes*</i>	42	64,00	62
	<i>Mutations</i>	0	11	11
	<i>Transferts / Promotions</i>	3	6	6
	Total départs étranger	45	81	79
	Taux de départs*	17,64 %	19,22%	23,22%
GROUPE	<i>Causes communes*</i>	188	243,00	241
	<i>Mutations</i>	8	24	24
	<i>Promotions</i>	3	32	32
	Total départs Groupe	199	399	397
	Taux de départs Groupe*	15,70 %	18,55%	19,37%

10. Turnover (p.50)

Turnover en %	2022	2023	2023 à PC
France	17,54 %	20,31	20,31
Etranger	35,40 %	25,08	29,36
Groupe	21,03 %	21,53	22,28

11. Effectifs par sexe et statut (p.54)

Pays	Statut	Sexe	2022	2023	2023 à PC
France	<i>Cadres</i>	<i>Hommes</i>	187	199	199
		<i>Femmes</i>	58	58	58
	<i>Non-cadres</i>	<i>Hommes</i>	438	452	452
		<i>Femmes</i>	277	268	268
Etranger	<i>Cadres</i>	<i>Hommes</i>	137	99,00	91
		<i>Femmes</i>	55	31,00	27
	<i>Non-cadres</i>	<i>Hommes</i>	33	151,00	106
		<i>Femmes</i>	13	52,00	43
Groupe	<i>Cadres</i>	<i>Hommes</i>	324	298	290,00
		<i>Femmes</i>	113	89	85,00
	<i>Non-cadres</i>	<i>Hommes</i>	471	603	558,00
		<i>Femmes</i>	290	320	311,00

12. Nombre de salariés en situation de handicap (p. 54)

Indicateur	Pays	2022	2023	2023 à PC
Effectif moyen de l'année	France	935,20	937,93	937,93
	Etranger	224,39	332,90	267,90
	Groupe	1159,59	1 270,83	1 205,83
Nombre de travailleurs handicapés	France	37,74	40,58	40,58
	Etranger	5	6	5,00
	Groupe	42,74	46,58	45,58
Part de travailleurs H. sur nombre de salariés au 31/12	France	4,04%	4,33%	4,33%
	Etranger	2,23%	1,80%	1,87%
	Groupe	3,69%	3,67%	3,78%

7. ANNEXE : Rapport OTI



RAPPORT DE L'OTI SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-2197 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-2197, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusions

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme mentionné dans la note méthodologique en paragraphe 4.5 de la Déclaration, le périmètre de reporting pas les entités acquises en 2023 représentant 2% du CA consolidé au 31/12/2023.
- Comme mentionné dans la note méthodologique en paragraphe 4.3 de la Déclaration, certaines données quantitatives de 2022 ont été recalculés en 2023 pour garantir l'homogénéité et la comparabilité des indicateurs. Ces modifications concernent les indicateurs suivants : consommation de diesel (carburant) et consommation de diesel par salarié, émissions de gaz à effet de serre scope 1 et total, consommation d'eau et consommation d'eau par salarié.
L'impact du recalcul des données 2022 sur le total des émissions directes et indirectes est de 1 % comme mentionné en paragraphe 5.1.2 de la Déclaration.
L'impact du recalcul des données 2022 sur la consommation d'eau est de 1 % comme mentionné en paragraphe 5.1.3 de la Déclaration.
- Des améliorations restent à apporter dans l'organisation du reporting de l'indicateur relatif à l'absentéisme, notamment en ce qui concerne l'application de la définition et la limitation de périmètre opérée sur l'indicateur comme mentionné dans la Déclaration en paragraphe 5.2.2.

PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et conformément à notre programme de vérification *Programme de vérification TALENZ Audit V01*.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre Mars et Juin 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le

- périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
 - Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques⁸, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁹ ;
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection⁹ et couvrent entre 25% et 100% des données consolidées

⁸ Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes) ; Impact des activités sur le changement climatique ; Risque lié à l'évolution des normes ; Promotion de la diversité et de l'égalité des chances ; Services et relation clients.

⁹ NOVARC S.A. (entités françaises du Groupe) ; SFE ; AFELEC ; KOCH CHEMIE ; DACD ; MTS ; FAMECA ; MALTEP et KLK

sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 12 Juin 2024

Talenz Audit

Jocelyn Michel

Associé, Direction OTI



Annexe

Informations qualitatives (actions & résultats) considérées les plus importantes

Impacts financiers annuels des risques climatiques
Investissements pour limiter l'impact des activités du Groupe sur le changement climatique
Evaluation des risques de pollution des nouvelles acquisitions
Audits internes et externes dans le cadre de la démarche qualité et sécurité
Actions correctives pour limiter les accidents
Sensibilisation et formation du personnel aux gestes et postures pour lutter contre les TMS et à la gestion du stress
Mesures en faveur des personnes en situation d'handicap et résultats associés
Campagne annuelle de mesure de la satisfaction client

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Consommation d'énergie (électricité, gaz naturel, fuel, carburant) par unité d'effectif
Emissions de CO2 liées aux consommations énergétiques (scope 1 et 2) par unité d'effectif
Consommation d'eau en m3 par unité d'effectif
Sources d'approvisionnement en matières premières par pays et par matière
Part de recyclage et de valorisation des déchets
Effectif total CDI et CDD au 31/12
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
Taux de gravité des accidents du travail
Taux d'absentéisme
Taux de turnover
Part des salariés ayant participé à une formation au cours de l'exercice
Part du chiffre d'affaires total du Groupe certifié ISO 9001-2015
Part de retour produits usine
Taux de réclamation client



815 C Chemin du Razas
Z.I. Les plaines
26780 Malataverne

Tel : +33 (4) 75 90 58 00

SIREN : 380 765 131
SIRET (siège) : 380 765 131 00020
Inscription au RCS : 380 765 131 R.C.S. Romans
Numéro de TVA : FR28380765131
Forme juridique : SA à directoire
Capital social : 3 900 446,75 €